

PONT DU GARD

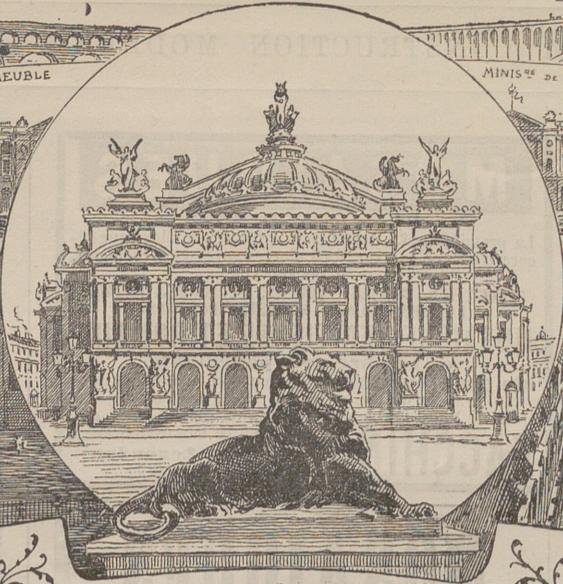
PONT DU JOUR

Q^U MEUBLE

MINISTÈRE DE LA MARINE

VERSAILLES

QUAI DU LOUVRE



L'ART DE LA CONSTRUCTION MODERNE

PIERREFONDS

T^U DE COMMERCE



ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE

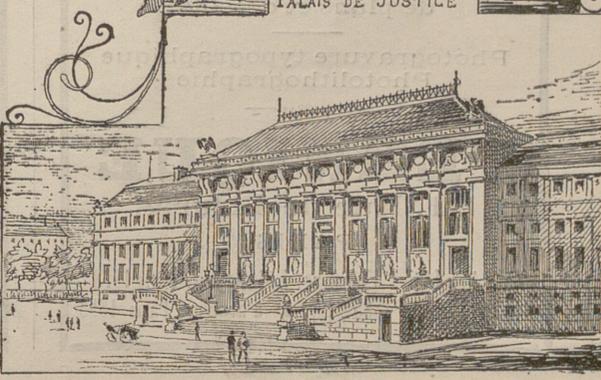
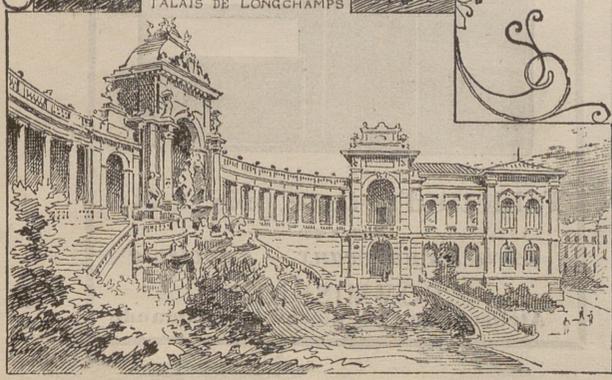
DIRECTEUR : P. PLANAT

SOMMAIRE

TEXTE. — L'art et la curiosité.
 Salon d'architecture.
 Ecole des Beaux-Arts.
 Chapelle funéraire au cimetière Montparnasse.
 Consultations juridiques. — Exposition universelle de 1889. — La maison d'un maître-échevin. — Le dossier des concours. — Concours — Nécrologie. — Nouvelles.
 DESSINS. — Frontispice : Ecole des Beaux-Arts, 7 croquis. — Consultations juridiques, 1 croquis.
 PLANCHES HORS TEXTE. — Chapelle funéraire au cimetière Montparnasse, planches 61 et 61 bis.

PALAIS DE LONGCHAMPS

PALAIS DE JUSTICE



Un numéro tous les Samedis

Prix de ce numéro : 75 centimes.

PARIS : Un an, 30 fr. — Six mois, 16 fr.

DÉPART. : Un an, 32 fr. — Six mois, 17 fr.

Union postale : 33 fr.

Rédaction : 94, rue de Rennes, Paris,
Administration : 17, rue Bonaparte.

Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés reçoivent en prime le Moniteur Général à partir du jour de leur abonnement

R. 5699



Dessinateur-Graveur
POYET, 17, rue du Louvre, PARIS

NUMÉROTEURS, OBLITERATEURS TIMBRES
PRESSES A COPIER CONTROLES DE TOUS SYSTEMES
BRUNEL ET KLEIN invent. bts. S. G. D. G.
86, Rue du Faubourg St-Denis PARIS

20 Médailles — Notice franco
ENDUITS HYDROFUGES DEL. CARON
contre murs humides, salpêtration, ciments
L. CARON, inventeur, 58, R. du Cherche Midi Paris

AMEUBLEMENTS
EN
TOUS GENRES

M. Jacquelin
TAPISSIER-DÉCORATEUR

SIÈGES
ET
TENTURES

PARIS
6, RUE JOUBERT

AUTOGRAPHIE-LITHOGRAPHIE
IMPRIMERIE
V. CLÉMENT
35, rue Saint-Marc, 35
PARIS

SPECIALITÉ
pour PLANS, DEVIS, CAHIERS des CHARGES, &

PHOTOGRAPHIE
SPÉCIALE
POUR MM. LES ARCHITECTES

Réproduction de façades
et intérieurs d'après nature

Reproduction à l'échelle exacte
de plans et dessins

Photogravure typographique
Photolithographie

FERNIQUE
31, Rue de Fleurus
PARIS

Chevalier Légion d'honneur. Méd. Argent. Paris 1878
Méd. Or, Anvers 1885. Diplôme d'honneur, Paris 1885

MOSAÏQUES
Maison fondée en 1852
La première qui a introduit, en France, la Mosaïque décorative en émaux sur fond d'or, figures et ornements, pour le nouvel Opéra
DÉCORATION MURALE, VOUTES, PLAFONDS, FAÇADES, EGLISES, PALAIS, MUSÉES, THÉÂTRES.
MOSAÏQUE VÉNITIENNE ET ROMAINE
en marbre pour pavements
MÉD D'OR ET DIP. D'HONNEUR à toutes les Expositions univ.
Travaux du nouvel Opéra, Hôtel des Postes, Hôtel de Ville, le Louvre, Trocadéro, Beaux-Arts, etc.
FACCHINA maître mosaïstre breveté
2 bis, rue Legendre
PARIS

MOSAÏQUES
Décoratives en Email
SUR FOND D'OR
POUR ÉGLISES, PALAIS, CHATEAUX, ECT.

DALLAGES EN MARBRE
GUILBERT--MARTIN
Fournisseur de l'Atelier National
LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES

MOSAÏQUES
Du Panthéon et du Louvre
275, AVENUE DE PARIS, 275
St-DENIS (Seine)

GRAND ÉTABLISSEMENT DE RELIURE
Industrielle et Commerciale
Deux forces motrices

J. GALICHER FILS.
81, Boulevard Montparnasse
VI^e Arrondissement

Albums, Musique, Bibliothèque etc.
Téléphone G.

A. GOELZER
182, rue Lafayette, 182
PARIS

BRONZES ET APPAREILS
D'ÉCLAIRAGE
GAZ. BOUGIES. ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION
POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION
DE SALLES DE BAINS
ET D'HYDROTHERAPIE
LAVABOS

E. PAUBLAN à Paris.
COFFRES-FORTS — SERRURES
Rue St-Honoré, 366, près la place Vendôme

V. FRANÇOIS
20, rue de l'Orillon
PARIS.

APPAREIL INODORE A DEUX VALVES
APPAREILS DE CANALISATION
DES EAUX
Vannes et Ménagères.

CROCHETS AUTOMATIQUES
pour fixer
LES ARDOISES
sur les
COUVERTURES

Système breveté, s. g. d. g.
MÉDAILLÉ
DANS
toutes les Expositions :
OR, VERMEIL, ARGENT,
BRONZE,
ADOPTÉ
par le
GENIE CIVIL
et le
GENIE MILITAIRE

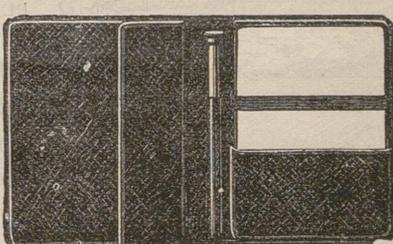
CHEVREAU-LORRAIN & FILS
FABRICANTS, Rue de Lyon, 10, PARIS.
Envoi d'échantillons et prospectus.

CARREAUX EN FAÏENCE
Pour revêtements d'intérieur et d'extérieur
DE MAISONS

SEUL DÉPOT
DES
MANUFACTURES DE CREIL ET DE MONTEREAU
LORDEREAU A^E
Rue Paradis, N° 56, à Paris.

MAROQUINERIE CHAMOIN
FABRIQUE FRANÇAISE
76, Rue de Richelieu, 76
PARIS

Serviettes de Ville, pour Architectes Géomètres, Agents-Voyers et pour Officiers ministériels, Avocats, Négociants, etc.
Portefeuilles de poches
Porte-monnaie. — Porte-cigares
FOURNITURES DE BUREAUX



Tablette d'artiste, prix : 12fr.

Articles nouveaux. — Papeterie
COMMISSION
Ateliers pour les pièces de commande



L'ART ET LA CURIOSITÉ



e Meuble en France au XVI^e siècle, tel est le titre du nouveau volume que vient de faire paraître M. E. Bonnaffé.

Deux sonnets à l'auteur, placés sur le seuil; une introduction destinée à mettre le lecteur au goût de s'intéresser à l'art aimable du bois sculpté; une histoire de cet art en Europe et en France; la géographie du meuble, où sont passées en revue, province par province, nos écoles françaises si distinctes par leur originalité propre et leurs caractères très tranchés; enfin une série de chapitres où chaque objet mobilier a son histoire particulière: le coffre, le dressoir, la table, le fauldesteuil, etc., jusqu'à la cacquettoire, ainsi nommée parce que les dames de Paris « y estant assises, et principalement si c'est à l'entour d'une gigantesque (accouchée), chacune voulet monstrier n'avoir point le bec gelé »; enfin, un chapitre consacré aux huchiers-menusiers, à leur corporation, leurs outils, leurs procédés; telle est l'économie de ce volume, illustré de nombreux croquis, enlevés d'un trait juste, reproduisant les objets les plus précieux qui sont aujourd'hui soigneusement cachés dans les collections où peu de profanes ont eu le bonheur de glisser un timide regard.

Le traité est savant et complet, écrit par un homme qui

possède admirablement son sujet et saurait reconnaître au plus léger indice la marque des maîtres les plus oubliés de ces nombreuses écoles; l'érudition est profonde. Mais, mieux encore, l'auteur est épris de son sujet; à chaque phrase, sous le mot technique et précis, on sent l'émotion du véritable collectionneur qui ne saurait toucher sans un frémissement respectueux le chef-d'œuvre de grâce et d'invention que les siècles lui ont légué. Surtout, il aime en véritable artiste que cette grâce, que cette originalité émeuvent sincèrement et qui sait trouver de délicates jouissances à contempler les heureuses proportions, les ingénieux ajustements, les combinaisons inattendues et harmonieuses de lignes et de formes, à étudier les élégantes figurines entrelacées dans les rinceaux ou ces riches architectures qui font souvent, du moindre meuble ancien, un monument au petit pied où le caprice et la fantaisie se sont donné libre carrière, — plus original parfois que les vastes édifices où la froide raison est bien obligée de réclamer sa part.

Nombreux sont aujourd'hui les collectionneurs à qui une grande fortune et la connaissance acquise par une longue pratique ont permis de constituer des collections vastes et intéressantes; bien plus rares sont ceux qui y joignent une sérieuse érudition et la faculté de jouir, en artistes, des trésors ainsi accumulés.

J'ai eu l'occasion de parcourir quelques-uns des nombreux ouvrages qu'a déjà publiés M. Bonnaffé: des recherches spéciales et très curieuses sur les collections de Richelieu, l'inventaire de Catherine de Médicis, de la duchesse de Valentinois; des réflexions générales et toujours originales sur les collectionneurs de l'ancienne Rome, de l'ancienne France; la physiologie du Curieux; les Causeries sur l'art et la curiosité, les propos de Valentin, etc. Ils sont entre les mains de tous ceux qui s'intéressent à cette forme aimable et familière de l'art qu'on appelle la curiosité. L'auteur

est un de ces esprits, ouverts à toutes les connaissances, sérieux et consciencieux, aimables cependant et dépourvus de toute pédantesque prétention; esprits bien français pour lesquels on se sent pris, tout de suite, d'une franche sympathie.

Les gens de demi-science ont grand soin de montrer tous les cailloux du chemin; d'accumuler les mots barbares et emphatiques, les phrases obscures, comme autant d'obstacles nouveaux, pour être en droit de dire: au prix de quels efforts vous ai-je fait parcourir ce chemin! En fin de compte, le chemin se trouve souvent de médiocre portée. Les vrais savants ne procèdent point ainsi.

N'est-ce pas au contraire un talent français par excellence, que celui qui porte allègrement le poids de son érudition, et qui du sujet le plus ardu sait toujours écarter les ronces et les épines, aller droit aux fleurs les plus délicates de l'art, qu'il vous présente en disant: récréons nos yeux à contempler ce port élégant, ces couleurs éclatantes et douces; sachons nous complaire à respirer ces parfums qui éveillent en nous les idées heureuses! — Ce qui est intéressant, ce qui vaut la peine d'être dit, est-ce le récit des difficultés de la route, ou bien est-ce la description des plaisirs que l'on rencontre au bout?

*
* *

Parmi tant d'objets divers auxquels s'attache la curiosité, pourquoi l'auteur a-t-il choisi le meuble? Il le dit lui-même: Le meuble a, par excellence, la physionomie expressive, et mieux encore que la maison ou le costume qui n'expriment qu'un besoin spécial, il reproduit les aspects divers de la vie privée: « Le meuble a des destinations multiples, il se fractionne en une foule de variétés répondant à toutes les circonstances de la vie; les indications sont plus diverses, partant plus complètes. Les convenances personnelles, le goût, l'accoutance journalière lui ont donné sa forme, sa place, son rôle; il s'élargit, se rétrécit, s'élève, s'abaisse, se fait souple ou résistant, solide ou délicat, suivant les attitudes familières, la toilette à la mode. Ainsi s'établit à la longue une affinité frappante entre le meuble et l'individu. »

Aussi voyons-nous, au moyen âge, le meuble, solide charpente bâtie en chêne, par ais massifs et larges panneaux assemblés sans encadrement, s'alléger déjà au xv^e siècle; au charpentier succède le maître-huchier qui multiplie les panneaux, les encadre de montants et de traverses à chanfreins, en saillie et assemblés carrément; les nervures ogivales, les parchemins plissés, les piliers à pyramides, les crêtes à jour viennent enrichir la décoration. Déjà, sous l'influence de la cour de Bourgogne et de mœurs moins rudes, le meuble devient objet de grand luxe et se couvre de sculptures, d'or et de couleurs.

A l'aurore de la Renaissance, l'art du meuble, suivant pas à pas les allures de l'architecture civile, son aînée, poursuit sa transformation, mais en conservant une partie des traditions anciennes: l'ogive et le plein-cintre se co-toient, la nervure flamboyante et l'arabesque, « la frise à rubans et l'entablement romain se concilient en un art imprévu, pittoresque, plein de saveur et de jeunesse ».

Avec l'école de Fontainebleau débute la seconde période

de la Renaissance, qui prend en Italie ses inspirations et nous envahit avec son cortège de dieux et de héros, de Nymphes et de Saisons aux belles poses et aux grandes allures, et tout un bagage de cartouches, de guirlandes, de mascarons; qui emprunte, de plus en plus, à l'architecture ses profils, ses frontons, ses colonnes. Les coupes se multiplient; pour ces ajustages et ces assemblages, chaque jour plus compliqués, exigeant une extrême précision, les outils, les procédés se perfectionnent; l'art du meuble se détache de la menuiserie et devient un art tout à fait spécial.

L'ornementation des primitifs imagiers tourne à la sculpture savante, avec ses bas-reliefs, ses figures nues, ses poses académiques. Déjà au chêne avait succédé le noyer, d'un grain plus fin, qui se prête davantage aux recherches raffinées d'un art chaque jour plus somptueux; les incrustations de pâte ou de marbre, les touches d'or viennent encore égayer la tonalité un peu sévère du noyer.

Pendant la première période de la Renaissance, l'esprit français, rajeuni par une influence étrangère, s'était transformé, assoupli, sans perdre sa grâce naturelle et son caractère propre: « Le meuble de Henri II est un modèle d'élégance et de correction. Il relève de Pierre Lescot par la distinction de la forme, la pureté des profils, l'équilibre et l'harmonie des parties; de Jean Goujon, par la grâce allongée des figures, le goût et l'esprit des ajustements. Originaire de Fontainebleau, remanié, refondu, transformé par nos maîtres, il nous appartient en propre, et l'on chercherait en vain son rival en Italie ou ailleurs. » — Peu à peu l'exagération vient, on cherche l'effet; sans doute, les reliefs ont pris plus d'accent, la fécondité d'imagination est inépuisable en arrangements nouveaux, en combinaisons parfois singulières mais toujours d'une grande ingéniosité, inspirées de Du Cerceau; les échantillons ont grande tournure et sont encore d'une belle exécution, mais ils sont déjà un peu lourds et trop chargés.

Avec le xvii^e siècle et les Italiens de la décadence amenés par Marie de Médicis, arrive l'abus des décorations théâtrales et compliquées, la passion de l'ébène et des bois de couleurs. L'art du meuble change complètement de physionomie; le placage en feuilles minces de bois précieux se substitue aux panneaux d'assemblage; « les profils s'em-pâtent, les beaux cuirs que la Renaissance découpait en agrafes solides, s'étalent détremés, ramollis; la colonne antique, droite, ferme, élancée, se contourne et devient torse; le décor usé, banal, n'a plus ni nerf, ni jeunesse. Le sculpteur cède la première place au marqueteur, le menuisier devient ébéniste. »

*
* *

Je ne ferai pas aux architectes l'injure d'insister pour leur faire remarquer comment cet art spécial suit pas à pas la transformation, le développement et la décadence de cette école d'architecture, et comment l'histoire du meuble est également instructive pour l'étude de l'art qui les intéresse plus particulièrement. Ces rapprochements, de même que les conséquences qui tout naturellement s'en dégagent, ont pour eux un intérêt d'autant plus vif qu'à l'époque actuelle l'architecte est appelé à reprendre enfin la direction qui lui

appartient de droit dans toutes les applications de l'art, et notamment dans l'ameublement.

De nouveau, on demande à l'architecte qui a édifié l'hôtel ou la maison, de diriger la décoration, l'aménagement intérieur, de leur imprimer un caractère, un style que l'on puisse dire artistiques, en harmonie avec la décoration extérieure. On ne se contente plus aujourd'hui du modèle banal; par un retour aux anciennes traditions, on veut que l'ameublement dont on s'entoure porte sa marque particulière et originale.

Malgré les efforts, couronnés d'insuccès, d'une administration qui, pour se créer une raison d'être qu'on n'eût peut-être pas trouvée ailleurs, a découvert des arts nouveaux et des arts industriels, libéraux ou appliqués à l'industrie, qui a prétendu établir l'indépendance de ces nouveaux venus moyennant une éducation professionnelle qui suppléerait à tout; malgré les admirables résultats économiques qui doivent, nous dit-on, en résulter pour notre exportation, malgré le poids qu'ils doivent apporter dans la balance du commerce, les connaisseurs d'un goût fin et sûr, comme M. Bonnaffé, ne nous semblent pas être parvenus du premier coup à saisir ces habiles distinctions ni à en comprendre l'urgente nécessité. Ils ne nous paraissent pas éloignés de comprendre comme nous le rôle qu'il convient de laisser à l'artiste dans la création des modèles interprétés par l'industrie.

Nous sommes trop flattés de mettre sous une autorité compétente nos modestes opinions personnelles, pour nous refuser le plaisir de citer tout au long le passage où l'auteur exprime son opinion à cet égard :

« Nous n'aurons pas, dit-il, l'indiscrétion de demander ce qui distingue une œuvre d'art d'une œuvre d'industrie, si tant est que l'on se soit jamais mis d'accord sur ce point. Dans ces siècles privilégiés où l'on ne connaissait ni les beaux-arts, ni l'art industriel, ni l'art décoratif, mais l'art tout seul, sans épithètes, on estimait que l'industrie, en se mêlant à nos usages de tous les jours, exerce une action directe et constante sur le goût, et que l'art, dans son propre intérêt, doit y avoir la main... Les anciens maîtres fournissaient libéralement des patrons aux huchiers, aux orfèvres, aux ferronniers, etc.; l'objet le plus simple sortant du même atelier que le plus riche échantillon dérivait de la même inspiration, portait la même signature, ce qu'on appelle aujourd'hui le cachet d'une bonne maison... On ne juge pas une école seulement sur les chefs-d'œuvre achevés de ses architectes, de ses peintres, de ses sculpteurs; de même que nous étudions ces grands génies dans le moindre croquis échappé de leurs mains, il faut encore les suivre dans ces ateliers où se fabriquaient, sur leur indication et d'après leurs dessins, tant d'ouvrages excellents. »

Une belle œuvre est belle, quelle que soit la forme qui lui a été donnée, cela est très vrai; mais, pour compléter cette pensée, pour bien fixer la part qui doit revenir à chacun, ne convient-il pas de relire cette autre phrase de M. Bonnaffé : « Du Cerceau et ses successeurs, Berain, Marot, Lepautre, etc. gravent spécialement pour l'industrie; mais leur pensée, leur *dessein*, a besoin de passer par l'atelier du sculpteur

ou de l'ébéniste pour y prendre corps. Jusque là c'est un projet très arrêté, très précis, nous en convenons, mais destiné à des ouvriers libres, intelligents, comprenant les sous-entendus et sachant ce qui leur reste à faire pour mettre en œuvre la conception du maître, lui donner sa forme définitive. »

La conception, le dessein à l'artiste; l'interprétation et l'exécution intelligentes à l'ouvrier, n'est-ce pas ainsi qu'il convient de fixer le rôle qui incombe à chacun d'eux, et ne serait-ce pas une innovation bien maladroitement que de venir dire : l'un doit se passer de l'autre, ou doit même prendre sa place?

P. PLANAT.

SALON D'ARCHITECTURE. — 1887.

SALLE II.

M. LHEUREUX. *Projet d'agrandissement de l'École de droit.* — L'École de droit, que la ville de Paris se propose d'agrandir, est l'œuvre de Soufflot. Avec la mairie du V^e arrondissement, elle forme un superbe motif architectural à l'ouest de la place du Panthéon. La bibliothèque bâtie par M. Labrouste est au nord de cette place.

M. Lheureux, un des maîtres de l'école d'architecture dont M. Labrouste fut le chef, sait toujours tirer les meilleures conséquences du parti qu'il a adopté. Chacune de ses œuvres a l'importance d'une manifestation artistique et provoque le plus respectueux examen.

Faut-il négliger l'art de Soufflot? Est-il un art de décadence? Est-il un art dans lequel le détail est moins saisissant que l'ensemble pour que le détail, moins affiné, paraisse moins « précieux »? Faut-il renoncer aux naïves, simples et larges dispositions d'une architecture toujours noble et décorative?

L'art de M. Labrouste est-il un art de transition, obtenant le caractère en tourmentant la forme; arrivant à l'unité par la gravité, à l'expression par le symbole? Est-il un art influencé par la découverte des ruines de Pœstum et de Pompeï, par des souvenirs de l'Étrurie et de la Sicile? Est-il l'art d'une époque pendant laquelle on fuyait le romain de Rome pour aller au romain de la Grande-Grèce et pendant laquelle notre industrie naissait? Est-il un art particulier à un grand artiste?

L'art de M. Lheureux échappe au banal. Il provoque la surprise, il excite la curiosité. Il satisfait le goût que l'on a pour le rare et fait apprécier avec quelle maîtrise un artiste peut se tirer des difficultés qu'il a recherchées.

M. WABLE. *Projet de palais algérien-tunisien proposé pour l'Exposition universelle de 1889.* — M. Wable, ayant groupé tous les motifs connus d'un style d'architecture, n'a pu développer aucun d'eux. Il faut admirer qu'il reste encore beaucoup pour l'art dans cette œuvre d'érudition, bien qu'on ait voulu entasser Grenade sur Cordoue, Tunis sur Alger, Ossa sur Pélion. Nul doute que s'il y avait, pour l'Exposition de 1889, moins de commissions à satisfaire, il y aurait aussi moins de motifs dans ce beau projet.

La charmante spécialité que M. Wable a su acquérir sans rien perdre de ses grandes qualités, sans se laisser absorber par l'orientalisme, trouverait heureusement son emploi s'il fallait cons-

truire à Dolma Bagtché ou à Kadi-Keui un *serai* pour le Padischah.

M. DALBIN. *Cheminée en pierre*. — La balustrade qui surmonte la corniche donne à la hotte l'aspect d'une toiture et, par conséquent, à l'ensemble de la cheminée, l'aspect d'une construction extérieure. La clef de l'arc et les ornements du fond sont de beaux morceaux d'architecture. Les figures frileuses servant de cariatides sont bien traitées.

M. CHANCEL (Adrien). *Études pour la décoration intérieure d'un Casino*. — Pour la salle de spectacle qu'il présente, M. Chancel a adopté un motif connu qu'il a mis en valeur par une proportion parfaite, un ajustement irréprochable, une esquisse de la plus séduisante exécution.

M. THIERRY (Jean-Alexandre). *Intérieur d'une chambre romaine*. — Imaginez un tableau de Gérôme dont le fond serait aussi beau que le plus beau des fonds de tableaux du peintre, tandis que les personnages seraient remplacés par d'autres, et vous aurez encore l'impression d'un excellent ouvrage.

M. BAUDRY (Ambroise). *Monument funèbre à la mémoire de Paul Baudry*.

« Il eut l'âme vaillante et le cœur délicat.
La paix soit avec lui ! »

Devant un aussi grand deuil, toute louange ou toute critique seraient déplacées.

M. ESQUIÉ. *Restauration d'une voûte d'arête (villa Madama); Guirlande du Panthéon; Entablement du temple du Soleil, à Rome*. — Pour conserver son aspect actuel à la voûte de la *villa Madama*, M. Esquié a reproduit des tons pâlis ou effacés, distingués, mais maladifs. On ne saurait exécuter plus gracieusement un fac-similé plus exact. Mais il ne faudrait pas conclure qu'une pareille décoration n'était pas plus belle avec le vermillon et les tons francs que Jules Romain avait préférés.

M. DEGLANE. *Études d'architecture antique. Tombeau de Malatesta à Rimini*. — M. Deglane a su donner le plus grand charme à ses dessins du tombeau de Malatesta, bien que ce tombeau soit plus curieux qu'il n'est joli.

Le Salon d'architecture de 1887 est privé des « restaurations » qu'envoient ordinairement, après la troisième et la quatrième année, les pensionnaires de l'Académie de France à Rome. Quel que soit le mérite des travaux qu'exposent MM. Esquié et Deglane, comment persuader au public que des dessins, toujours semblables, servent à fortifier l'esprit, à lui donner la justesse et la sûreté; comment l'en aviser lorsque les « restaurations » manquent, lorsque l'exposition de quelques envois de Rome ne montre que le moyen sans indiquer le but ?

*
* *

Pendant la première et la seconde année, l'Académie des Beaux-Arts impose l'étude de la forme aux pensionnaires qui, jusqu'alors, avaient exercé leur imagination plutôt que leur goût.

L'imagination a des ailes comme la victoire. Tout esprit vient d'elle; mais, abandonnée à elle-même, elle vagabonde comme le rêve. C'est la folle du logis, entraînée par les égarements du cerveau. Les œuvres d'imagination peuvent être puissantes, mais elles n'entreront dans l'art que par la forme.

Si, après avoir remporté le prix de Rome, le pensionnaire est

ébloui par son triomphe, son éducation est terminée. S'il a l'ambition plus élevée, la fierté plus haute, il doit se faire humble, au point de retourner à son commencement, de mesurer des ordres qu'il n'a pas construits, de dessiner des profils qu'il n'a pas inventés. Et ce sont toujours les mêmes fragments des mêmes ordres qu'il faut rassembler, parce que l'architecture de notre race a peu de monuments assez typiques pour provoquer un tel sacrifice de l'individualité, parce qu'il ne reste que peu de ruines de ces monuments et que ces ruines sont à Rome.

Les croisades ont transformé notre architecture, la Renaissance a interprété l'art romain comme elle l'a senti, et... l'art romain a prévalu. Cela est triste ou gai, pédant ou aimable, navrant ou plaisant; mais, pour échapper à l'art romain, il faudrait renouveler notre pays ou le fuir, et puis, quitter notre planète.

Les besoins, les matériaux nouveaux ne provoquent pas l'innovation autant qu'on le croit et qu'on le professe. Nos monuments de pierre et de fer rappellent encore, dans leur décoration, les constructions primitives que l'art romain imitait déjà inconsciemment des arts d'où il est dérivé.

Il n'est pas impossible que les formes soient infiniment variées. Peut-être ne sommes-nous que des zoophytes en proportion d'autres êtres supérieurement organisés; mais nous ne pouvons pas profiter de leurs lumières. Ce qui est pour nous le modèle reste indispensable à notre art.

Quant à créer un art nouveau, on peut espérer... chercher... attendre... c'est une œuvre collective: celle des siècles, des civilisations, des races...

Les variations de l'espèce, toujours infinies, suffisent à nos conceptions et nous peuvent sauver de la monotonie en attendant la venue des novateurs.

Comme nous représentons les dieux sous la forme humaine; comme nous parlons notre langue maternelle, il nous faut, le plus souvent, habiller notre imagination d'un costume romain. Si, pour étudier l'architecture française, il faut observer toutes les branches de l'arbre romain, il faut aussi observer le tronc; mais cela demande une haute raison, une fermeté d'autant plus rare que les succès antérieurs ont été plus brillants. Afin que les architectes aient une éducation virile, l'Académie des Beaux-Arts a exigé d'eux des études qui, sans sa vigilance, tomberaient en quenouille, aboutiraient à des aquarelles ou à des croquis de voyage, sans grand profit pour l'imagination et au grand dommage de la forme qu'il faut pénétrer, qu'il faut admirer comme on admire la beauté, même placide; qu'il faut aimer pour la peine et les sacrifices qu'elle coûte, tandis que l'imagination entraîne à tire-d'aile dans les vagues régions où se complait la fantaisie.

Les envois de la première et de la seconde année sont des épreuves d'initiation. Les architectes ne peuvent s'égarer pendant cette période de leur séjour à Rome. Louer la plus ou moins grande habileté de leurs lavis serait manquer de respect aux efforts qu'ils font. Le premier venu pourrait copier ces lavis aussi justement qu'un photographe fait un portrait; sa tâche accomplie, il resterait Gros-Jean comme devant. C'est la comparaison des formes, leur analyse, la faculté acquise par l'art romain de distinguer et de saisir les traits génériques de tous les autres arts, qui font l'intérêt de ces travaux.

C'est aux restaurations qu'il faut se reporter pour apprécier

la distance qui sépare l'élu des concours de Rome du pensionnaire de quatrième année. La plupart des monuments antiques ayant été presque entièrement détruits, leur « recomposition » devient une œuvre personnelle. Ainsi la *Divine Comédie* appartient au Dante, bien que Virgile l'ait guidé aux enfers et Béatrice au paradis. L'ensemble des « restaurations » constitue une richesse nationale, exclusivement nationale.

* *

Quels que soient les avantages de l'éducation destinée à former l'état-major des architectes de l'État, il se produit, autour d'eux, des artistes d'une valeur égale ou supérieure. On ne saurait avoir trop d'admiration pour ceux-ci. La route qu'ils ont parcourue est moins directe que la route, déjà très longue, où tous peuvent s'engager, mais que bien des circonstances indépendantes du mérite, ont pu barrer. D'autres artistes ont surgi spontanément ; ils ont le génie qui dérouté toutes les prévisions. Après l'émulation, après les luttes courtoises de la jeunesse, viennent les luttes des intérêts, les combats pour l'existence. Au lieu de se constituer et d'agir en corps puissant, combien d'architectes, malmenés par toutes les spéculations, ajoutent à leurs misères en affectant de mésestimer le talent de leurs confrères. Pendant que l'art absorbe, que les artistes songent et travaillent, les spéculateurs s'agitent, et la foule a des oreilles pour entendre que l'intelligence et l'honneur ne valent pas le « sens pratique », que l'on est plus expert étant moins instruit, que le bon sens ne peut germer que dans une pauvre cervelle, qu'un artiste ne saurait vivre avec son époque et la connaître.

Les faveurs dont jouissent les anciens pensionnaires de l'État sont peu enviables. La dernière « restauration » exigeant souvent le labeur de deux années, alors que les envois de leurs camarades (peintres et sculpteurs) sont acquis pour les musées français, les architectes terminent, sans pension ni indemnité, un travail que l'État leur retiendra pour le rouler dans des armoires mystérieuses, au grand profit des araignées qui voudront s'instruire. Après avoir obtenu de hautes récompenses, des distinctions d'un effet toujours strictement platonique ; après avoir sacrifié leurs intérêts à se rendre dignes d'élever des édifices ; après avoir passé par d'interminables stages ; après avoir subi, dans les concours publics, les jugements des conseils et des commissions où la majorité est toujours assurée à l'incompétence, les plus précoces des pensionnaires, comme leurs plus dignes émules, sont, vers l'âge de quarante ans, promus architectes d'un monument de l'État. Mais voici bien une autre affaire ; ce monument est déjà construit ; il n'y a pas une porte ouverte à enfoncer ; aucune probabilité de travaux ; rien que le gaz de la fête nationale à laisser brûler pendant quatre heures chaque année et des honoraires dit d'« entretien » variant de cinquante à quatre-vingts centimes par jour. On est chauffé à fondre ; mais on n'est ni nourri, ni logé, ni vêtu ; on n'a ni médecin, ni pharmacien, ni médicaments quand on devient anémique. Pas une tasse de bouillon, pas un bon de pain, pas même l'eau filtrée pour remplacer les aliments, aider à subir son jeûne. Au seul point de vue matériel, il vaudrait mieux être récidiviste !

— Les carrières de pierre sont donc vides ou les carriers en grève ? La France est-elle trop petite ou trop pauvre ? N'y a-t-il que des combattants et pas de combat ? L'architecture est-elle morte ?

— Non pas ! On construit plus de bâtiments qu'on ne l'a jamais fait ; mais les politiciens, embarrassés des choix qui leur sont abandonnés, improvisent, dans leur entourage, des architectes pour l'État. Autour de chaque ministère, de chaque division de ministère ; autour de chaque municipalité, de chaque direction de travaux, il y a une frontière. Sur chaque frontière il y a une forteresse et dans chaque forteresse, il y a de gros fromages où se sont retranchés des rats peu accueillants.

Et cependant, l'architecture est un art d'État ; c'est le seul art intéressant directement, immédiatement l'État, qui est le grand propriétaire, le grand bâtisseur, le gérant de la fortune immobilière du pays, le conservateur, l'administrateur de sa gloire architecturale. Ce n'est pas aux architectes qu'on peut reprocher d'importuner l'État. Comment leur objecter que le véritable talent n'a pas besoin de piédestal ? Peuvent-ils construire seuls, arriver seuls ? Les architectes sont prêts, les chantiers sont ouverts... Le Gouvernement est fort, les ministres sont éclairés, l'administration est bienveillante ; mais chacun a ses affaires... Autrefois la « bande noire » démolissait ; elle construit maintenant !

E. LOVIOT.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Jugement des concours de 2^e classe.

Povero me! Lors de ma première visite à l'exposition des concours de 2^e classe, le soleil faisait fête, mettant de la beauté sur toutes choses jusque sur les projets exposés, et grâce à lui, ils m'étaient presque tous apparus sous de délicieux atours. — A ma seconde visite, il pleuvait, et bien des défauts que le soleil m'avait cachés s'étaient, privés de leurs atours, devant ma mauvaise humeur qui sans doute encore les exagéra.

Aujourd'hui, je n'y peux plus croire ; avec le soleil renaît l'indulgence. Tous les oiseaux du quartier se sont donné rendez-vous sur le mur en face de moi, leurs nids s'alignent sous la corniche et leurs gazouillements sans fin semblent me dire que la critique est mal venue par le beau temps. — *Povero me!* Un temps gris, une femme qui passe, un rayon de soleil, un chant d'oiseau, autant d'impressions diverses qui modifient nos jugements.

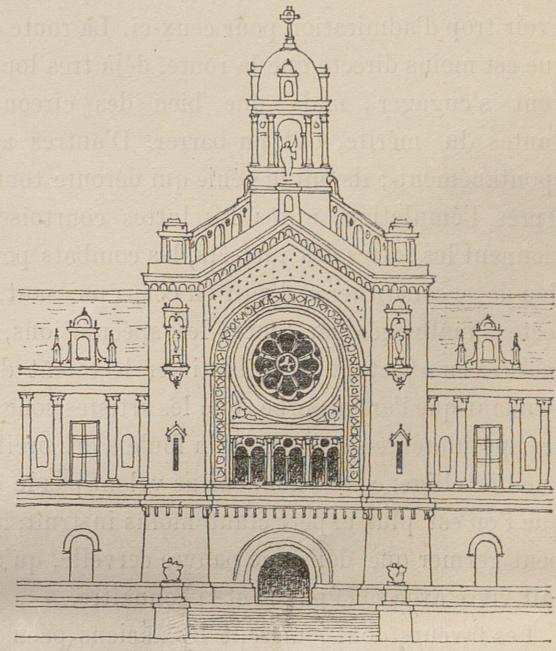
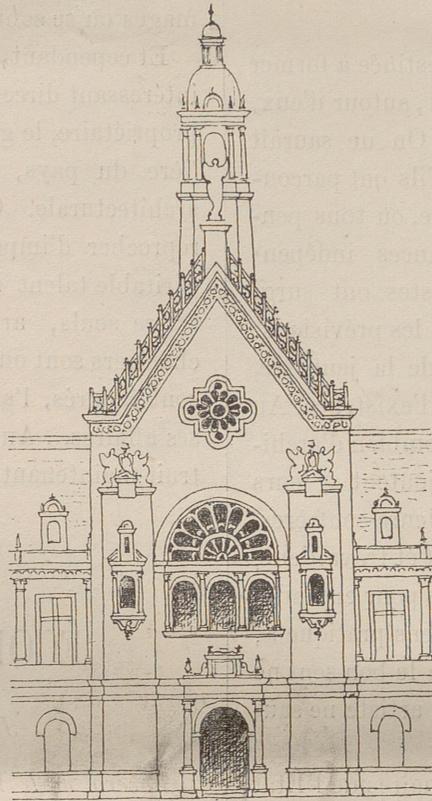
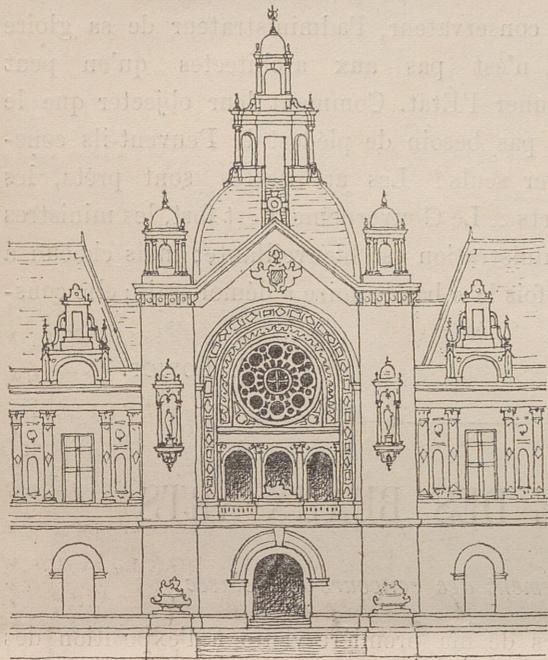
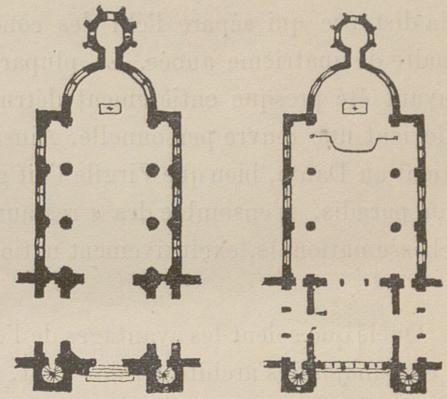
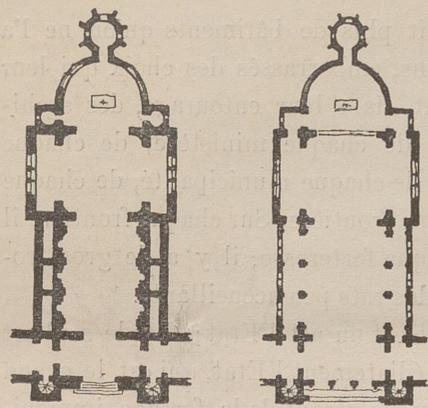
Quand je dis *nos*, c'est pour éviter la forme personnelle qu'on m'a quelque fois reprochée ; j'écris *nos* afin de n'avoir pas à dire *mes*, et j'en prévient les lecteurs : qu'ils n'aillent pas croire que nos juges se laisseraient influencer par la moindre mouche qui vole. Laissons cela aux simples critiques, esprits légers et tout d'impression : leurs appréciations comptent si peu qu'il leur est beaucoup permis. — Mais un juge, fi donc ! un juge est d'une nature impeccable, aucune influence extérieure ne saurait l'atteindre. — Gardez-vous de laisser seulement soupçonner que vous pourriez ne pas toujours accepter sans discussion ses jugements.

Si par malheur, je devais avoir un jour cette velléité, — ce dont Dieu me préserve, — elle serait particulièrement déplacée aujourd'hui devant l'unanimité qui a salué le jugement des concours de 2^e classe. Voici celui du concours de composition : je vous l'ai dit

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Concours de 2^e classe.

UNE CHAPELLE DANS UN CHATEAU



Projet de M. Micoud.

Projet de M. Massa.

Projet de M. Robert.

la dernière fois, en vous en présentant le programme, *une chapelle dans un château* était le sujet proposé ; 33 projets étaient exposés.

Deux 1^{res} mentions ont été accordées, l'une à M. Micoud, l'autre à M. Robert, tous deux élèves de M. André, puis des secondes mentions à MM. Masson, — Garnier, — Garras, — Bugey, — Doumic, — Depeitter, — Hurel, — Delahaye, — Buzelin, — Naef, — Cravio, — Lambert Théodore, — Varcollier, — Lenormand Alfred, — Schoop, — Bougerolle, — Closson, — Lagrave, — Massa, — Henyon, — Merland.

Nous joignons à cette liste le croquis des projets de M. Micoud et de M. Robert. Dois-je maintenant les discuter ?

Si je déclare tout d'abord que ces deux projets étaient incontestablement les meilleurs comme ensemble, c'est-à-dire que les plans, façades et coupes étaient d'une étude égale, d'un dessin et d'un rendu également soignés, et que les 1^{res} mentions n'ont point fait fausse route en les distinguant de préférence aux autres, prétendra-t-on, après cela, que j'attaque les jugements des professeurs parce que ces deux projets n'auront pas répondu complètement à la conception que la lecture du programme avait fait naître en mon esprit, bien pauvre esprit il est vrai. — Parce qu'ils étaient les meilleurs de l'exposition, est-ce à dire qu'ils fussent parfaits ?

— Mon Dieu, j'ai l'air d'y mettre du parti-pris, il semblerait que l'aigreur se mêle à ma discussion, et c'est si loin de ma pensée ! Mais voilà le soleil qui glisse sur mon papier, le soleil qui, comme la musique — à part celle de Wagner — adoucit les mœurs, et

je demande humblement pardon à mes jeunes camarades de mon irrévérence à leur égard, qui n'est qu'apparente, je les prie de le croire. C'est que, voyez-vous, — M. Planat vous le disait l'autre jour, — les architectes sont d'une telle susceptibilité qu'il faut prendre des détours sans fin, avant de risquer la moindre critique. Vous savez si j'aime mon École, mais la véritable amitié réside-t-elle dans l'aveuglement ? Ne doit-elle point au contraire la vérité à ceux qu'elle aime ? On vient me reprocher de la dire trop ouvertement. Je ne sais plus à quel saint me vouer et j'en ai eu un mouvement d'impatience. Il est passé maintenant ; le soleil continue à se jouer sur mes feuillets ; fermons la parenthèse.

Quand elle s'est ouverte, j'allais reprocher aux deux premiers mentionnés, — reproche que je pourrais adresser à presque tous leurs concurrents, — j'allais leur reprocher de n'avoir pas traité leur chapelle avec assez de simplicité. Vous ne disposiez que de 25 mètres dans la plus grande dimension et M. Micoud trouve le moyen, dans ces 25 mètres, de disposer, comme pour une cathédrale, un vestibule d'entrée, une nef et des bas-côtés, un transept et un chœur avec une sacristie détachée. Il est vrai que M. Robert est plus simple : son plan est même bien l'expression de ce qu'on devait demander, mais sa façade a-t-elle ce caractère d'intimité qui devrait la distinguer des façades d'églises paroissiales ?

Le programme disait sans doute qu'elle serait décorée avec richesse, mais il est une richesse particulière à chaque sujet. Pour ne prendre qu'un exemple, voici la façade de M. Massa, élève de M. Guadet, pensez-vous que, pour être dans le caractère, elle soit

moins riche que les autres ? Pas du tout ; elle est même plus riche en certaines parties ; ainsi sa porte d'entrée est plus décorée. Seulement au lieu de la traiter en largeur et de lui donner un aspect rustique, comme si elle devait livrer passage à une foule dont on eut à craindre les chocs, il a su l'élancer et l'encadrer délicatement, marquant ainsi que c'était bien une entrée particulière et une entrée de châtelains qui sauraient respecter les finesses de sa décoration.

Cela veut-il dire que j'eusse accordé une 1^{re} mention à M. Massa ? — Non, car son plan était mauvais et pour qu'il en ait obtenu une seconde, il a même fallu que le jury apprécie, comme je l'ai fait, sa façade. — M. Naef, élève de MM. Daumet et Girault, avec un plan également mauvais, avait une façade très caractérisée qui lui a valu, à lui aussi, malgré son plan, une seconde mention.

Je me bornerai pour le concours d'éléments analytiques à donner le résultat du jugement. J'ai dit assez, la dernière fois, pour faire comprendre l'esprit dans lequel était traitée la façade d'un palais, sujet du concours.

Des secondes mentions ont été accordées à MM. Boudier, — Jarrier, — Lainé, — Collardot, — Lambert Gustave, — Chassaigne, — Dalmas, — Gilbert, — Lajoie, — Woog, — Chabossière, — Poivert, — Bandoïn, — Crocé-Spinelli, — Picq, — Baumgarten, — Avard, — Martin Louis, — Vicate, — Baur, — Dangwelf, — Depruweaux, — Berhoud, — Marquet, — Jalabert, — Dupouy.

Parmi les esquisses (*un beffroi pour une ville frontière fortifiée*), celles de MM. Deperthes, — Woog, — Masson Louis, — Rousseau, — Castex, — Garnier, — Micoud, ont obtenu une seconde mention.

Enfin, dans la même séance une mention sur dessin ornemental a été décernée à MM. Doumic et Robert, élèves de M. André.

UN ANCIEN ÉLÈVE.

CHAPELLE FUNÉRAIRE AU CIMETIÈRE MONTPARNASSE

PLANCHES 61 ET 61 bis.

La chapelle que reproduisent nos gravures est l'œuvre de M. Vandremmer. Elle est située à côté du tombeau du colonel Herbingier, que l'on peut voir sur la gauche de notre planche. Cet édifice, conçu dans le style gothique primitif, est remarquable par la simplicité de ses ornements. Les chapiteaux, les bas-reliefs, les crocettes et les clochetons sont découpés dans la pierre avec une grande franchise, et leurs arêtes vives, leurs contours nettement arrêtés, donnent au monument cet aspect ferme et vigoureux que nos lecteurs peuvent apprécier. Le monument nous paraît digne en tous points de porter le nom de son auteur, un des maîtres les plus marquants de l'architecture moderne.

Trois marches donnent accès au porche, soutenu par deux colonnes trapues et formé d'une voûte ogivale qui rappelle encore le plein cintre. Après avoir franchi une légère grille on se trouve dans une première division de la chapelle, sorte de narthex qui

précède la salle principale, laquelle en est séparée par une porte de bronze.

Tout l'édifice est construit en Euville de choix. Les portes et claustras sont en bronze.

Les travaux ont été exécutés par MM. Jacquet, marbrier ; Trioullier, orfèvre ; Lesourd et Joly, sculpteurs. La dépense s'est élevée à 24.000 fr.

R. E.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Vue. — Distance. — Servitude. — Exercice.

A... peut-il ouvrir un jour C à un mètre de distance du mur du voisin B... sur une bande de terrain laissée à titre de tour d'échelle pour les réparations de B ? Ce terrain appartient bien entendu à A... qui ne veut pas acheter la mitoyenneté de B... J'ajouterai que le mur de B... a 12 mètres de hauteur et n'est percé d'aucune ouverture sur une longueur de 4^m,50.

Réponse. — Dans l'application de l'article 678 du Code civil qui règle la distance à laquelle on peut ouvrir une vue droite sur le voisin, il faut observer d'abord, avant de se préoccuper de la distance, si l'ouverture que l'on veut pratiquer peut constituer une prise de vue ; ainsi, dans l'espèce, le jour C, étant donné qu'il n'est ouvert même qu'à 0,50 du mur de la propriété B..., peut-il permettre de prendre vue sur la propriété B... ? Si oui, ce jour est reprochable et les termes de l'article 678 du Code civil doivent être absolument observés. Si non, s'il n'y a pas vue, il ne saurait y avoir application du règlement de la distance en ce qui concerne les vues et, par conséquent, les termes de l'article 678 ne sauraient avoir de valeur dans le cas qui nous est soumis.

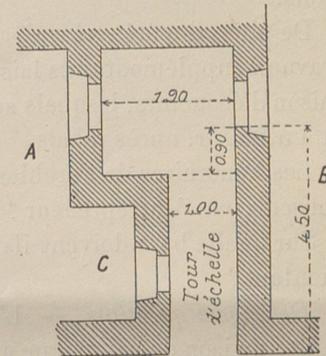
Si le voisin n'a qu'un droit de servitude sur le terrain qui sépare la maison de A..., de celle de B... et si ce terrain appartient en outre à A... rien ne s'oppose à l'ouverture de la fenêtre C qui ne gêne et n'entrave en quoi que ce soit l'exercice de la servitude de tour d'échelle que le propriétaire B... possède sur ledit terrain.

Architecte. — Honoraires.

Première question. — Un architecte est chargé par un de ses clients de la construction d'une maison de produit dans le département de la Seine.

L'architecte dresse les plans, coupes, élévations, dessins de détails, etc., cahier des charges et devis estimatif, qu'il soumet à son client avec toutes explications utiles.

Pour la rédaction du devis estimatif de la maçonnerie, les prix appliqués ne sont pas ceux de la série de la ville, mais bien des prix réduits en raison des prix de revient des divers matériaux qu'il est possible de se procurer à peu de distance, et aussi en tenant compte des prix de main-d'œuvre dont certains peuvent être moins élevés dans la localité qu'à Paris.



En ce qui concerne les autres travaux les prix appliqués sont ceux de la série de la ville de Paris.

Le devis ainsi préparé avec soin et sans aucune exagération s'est élevé à 81,000 francs.

Cependant, eu égard à la pénurie des travaux, l'architecte espérant pouvoir trouver un rabais de 20 0/0 sur l'estimation du devis, indique à son client qu'elle sera très probablement ramenée à 65,000 francs et qu'il pourra être possible de traiter à ce prix à forfait.

Les plans conviennent au propriétaire, toutefois il annonce ne pas vouloir dépenser une aussi forte somme; on convient cependant d'engager des pourparlers avec plusieurs entrepreneurs pour traiter à forfait, sauf à aviser ensuite à opérer des réductions sur le projet si l'on n'obtient pas une offre satisfaisante.

Par suite de ces pourparlers, un entrepreneur indiquait 60 à 70,000 fr. sauf à faire son devis; un autre offrait de traiter à 50,000 fr.; enfin un troisième vient offrir de traiter, clefs en mains, pour 32,000 fr.

Ce dernier chiffre rentrant dans les prévisions de dépenses du propriétaire, le marché fut conclu et les travaux ont été exécutés en 1886 suivant les plans et cahiers des charges sans réductions.

De plus, il a été exécuté suivant le désir du propriétaire des travaux supplémentaires laissés d'abord en dehors du projet, par raison d'économie, lesquels se sont élevés à 8,950 fr. avant rabais et à 5,860 fr. après rabais.

Les honoraires de l'architecte doivent-ils subir le rabais énorme consenti par l'entrepreneur?

Sur quelle base doivent-ils être calculés et quel doit en être le montant?

Deuxième question. — L'architecte a dressé le projet d'une petite maison de campagne aux environs de Paris, dont le devis estimatif en tenant compte du prix de revient des matériaux dans la localité montait à 10,355 fr. auquel chiffre il faut ajouter le prix de la brique qui devait être fournie par le propriétaire estimé environ 1,223 fr., soit au total 11,578 fr. Cette dépense est trouvée trop élevée par le propriétaire et il est convenu que l'on réduira les dimensions déjà très restreintes de la construction.

Des modifications apportées aux plans, il est résulté une réduction de 6 mètres superficiels, ce qui ramènera la dépense à environ 10,000 fr. Des offres de 12,500, 9,500, 5,500, 4,500 sont faites par divers entrepreneurs pour l'exécution du projet modifié et le propriétaire traite naturellement pour 4,500 fr. sans comprendre la fourniture de la brique comme il vient d'être dit.

Le construction a été exécutée et, en plus, pour 500 fr. de travaux supplémentaires (rabais non déduit).

Quel chiffre d'honoraires est dû à l'architecte?

Réponse. — « Dans les constructions exécutées à forfait, nous pensons que les honoraires de l'architecte doivent être comptés sur le chiffre du forfait qui tient lieu de règlement des travaux. Le forfait résulte d'un devis détaillé, établi suivant le mode de métré de la localité et avec les prix habituels de règlement. Comme ces travaux sont généralement donnés par adjudication sur soumission, il en résulte une concurrence entre les entrepreneurs, qui se traduit par des rabais plus ou moins considérables consentis sur l'avant-métré, au profit du propriétaire. Le forfait n'est donc pas la représentation de la valeur exacte du travail, telle qu'elle résulterait de l'application des prix ordinaires de règlement, mais la représentation de cette valeur diminuée du rabais consenti au propriétaire par l'entrepreneur.

« L'architecte, en droit, doit, il est vrai, suivant nous, percevoir ses honoraires sur la valeur réelle des travaux; mais, dans

l'espèce, il y a lieu de considérer que si le forfait n'est pas la valeur réelle des travaux, le concours de l'architecte, dans ce genre d'opérations, est moins complet que dans les opérations qui ont pour base de règlement un mode de métré et d'évaluation déterminé, et de ce fait il y a lieu de tenir compte. Dans les opérations à forfait, l'architecte n'a pas à vérifier d'attachements, il n'a pas non plus à vérifier ni à régler des mémoires; il a seulement un devis descriptif, un cahier des charges et des marchés à rédiger et la rédaction de ces documents, quelque importance qu'elle ait, est certainement loin d'équivaloir à la vérification des attachements, à la vérification et au règlement des mémoires. »

La Cour de Paris a décidé, les 19 janvier 1872, 20 mars 1874, 18 décembre 1876, que l'émolument proportionnel de 5 % alloué à l'architecte à titre d'honoraires doit porter sur le chiffre du forfait et que le taux ne saurait être diminué parce que, s'il est vrai que ces traités n'exigent pas de règlements de mémoires, en revanche ils nécessitent un travail au moins équivalent.

Un arrêt plus récent du 6 décembre 1883, Reboul c. Gérard, est plus spécieux; il a été décidé par cet arrêt, confirmatif d'un jugement du Tribunal civil du 25 novembre 1881, que les honoraires de 5 % à payer à un architecte par le propriétaire doivent être calculés, non sur le montant des devis descriptifs et estimatifs, mais sur le montant des travaux traités à forfait par les entrepreneurs.

Le second cas est absolument semblable au cas que nous venons d'examiner; — l'architecte doit percevoir ses honoraires sur le montant du forfait augmenté du prix des fournitures faites par le propriétaire.

Bail. — État des lieux. — Réparations.

Un de mes clients a signé un bail où il est dit entre autres clauses imprimées :

A. « Le preneur entretiendra les lieux loués en bon état de réparations locatives. — Il ne pourra y apporter aucun changement sans le consentement du propriétaire et devra les rendre en fin de jouissance conformes à l'état des lieux qui sera dressé en double expédition aux frais du preneur par l'architecte du bailleur. »

B. « Toutes les améliorations faites dans l'appartement telles que sonnettes, canalisations de gaz et d'eau, papiers de tenture, décorations, dorures, etc., resteront à la propriété et sans indemnité, à l'expiration du bail. »

Sur l'article A, il s'agit de savoir si l'état des lieux devait être fait sur les démarches du preneur ou sur celles du bailleur. L'état des lieux n'a pas été fait, à qui incombe la responsabilité? Contre qui l'inexécution de la clause doit-elle être interprétée?

Sur l'article B, le locataire a fait divers travaux qu'il considère à tort ou à raison comme des améliorations, notamment le changement de couleur du ton général du salon, d'une chambre et d'un grand cabinet de toilette, etc. Le locataire dit : par mon bail, je suis obligé de laisser toutes les améliorations quelles qu'elles soient; par conséquent, vous ne pouvez m'obliger à les faire disparaître parce qu'elles ne vous plaisent pas. Le bail ne dit pas que vous avez fait cette réserve, qu'il vous est loisible d'exiger la conservation ou la suppression de ceci ou de cela; il fallait ajouter à votre clause: « si bon semble au bailleur », ainsi que cela existe généralement dans les baux. Mais le bailleur répond : il y a là un contrat synallagmatique dans lequel j'ai cherché à conserver, au bénéfice de ma propriété, une clause que vous avez établie, que j'estime bonne et qui ne vous coûte plus rien, que je veux garder sans dommages pour vous. La clause dont il s'agit

n'est pas abusive et elle existe dans tous les baux. Elle est passée dans les usages. Mais il n'en résulte nullement pour vous la faculté de faire dans les lieux loués des changements qui pourraient être, pour moi, une cause de dépenses abusives, onéreuses. J'exige que les lieux soient remis dans leur ancien état, que les peintures disparaissent. Or, à cela, le preneur fait observer que l'ancien état est difficile à préciser en l'absence de l'état des lieux, que la clause B fait partie du contrat qui est bien synallagmatique, mais où le bailleur stipulait seul toutes les conditions en dehors de celles relatives aux prix et frais qui ont été discutés ; que, par suite, il était facile de rendre les stipulations plus claires, plus formelles, et qu'elles doivent être interprétées contre lui ; que telle est d'ailleurs la jurisprudence des tribunaux.

Réponse. — 1° La loi répond à la demande de notre correspondant :

L'article 1731 du Code civil dit en effet, que s'il n'a pas été fait d'état des lieux, le preneur est présumé les avoir reçus en bon état de réparation locatives, et doit les rendre tels, sauf la preuve contraire.

L'état des lieux n'ayant pas été fait, l'art. 1731 du Code civil devient applicable ; les parties tombent dans le droit commun.

Sur la seconde question ; s'il n'a pas été constaté, lors de la prise en jouissance, quel était le genre de décoration de l'appartement, le propriétaire est évidemment mal fondé à prétendre à la modification de la décoration faite par le locataire, sous prétexte que cette décoration ne lui plaît pas, à la condition toutefois que les lieux soient dans un bon état de réparations locatives. En dehors de cette application des termes de la loi, toute discussion devient superflue puisque le propriétaire ne peut établir ce qui existait avant les travaux faits par le locataire.

Honoraires.

Après m'avoir confié la direction d'un travail, mon client se fait remettre directement par l'entrepreneur son mémoire, avant, bien entendu, que celui-ci soit vérifié.

Le fera-t-il vérifier par un autre ou s'arrangera-t-il avec l'entrepreneur ? peu m'importe ; la question est, pour moi, de savoir sur quel chiffre je dois fixer mes honoraires, car je puis connaître le montant du mémoire en demande, mais c'est tout, puisqu'il n'en sera peut-être jamais fait de règlement sérieux.

Réponse. — On doit considérer cette affaire comme un traité à forfait puisque le propriétaire a traité de gré à gré avec l'entrepreneur ; nous pensons, en conséquence, que votre correspondant doit réclamer le taux 5 sur la dépense estimative, dans la méconnaissance où il est de la dépense réelle ; en cas de contestation il y aura lieu de recourir à l'expertise.

Le Secrétaire du Comité de Jurisprudence,
H. RAVON, architecte.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

Le moment est venu où les travaux de l'Exposition, sortis de la période préparatoire, entrent pleinement dans l'exécution. A partir de ce jour, nous tiendrons donc nos lecteurs au courant des progrès journaliers qui vont s'accomplir. Notre collaborateur, M. Archambault, attaché aux travaux de l'Exposition, a bien voulu se charger de cette mission que sa situation actuelle et ses études antérieures le mettent à même de remplir avec compétence.

N. D. L. R.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

Les chantiers de l'Exposition sont maintenant en pleine activité. Ingénieurs et architectes rivalisent de zèle pour construire aussi rapidement que possible ces vastes galeries où tous les peuples, nous n'en doutons pas, viendront bientôt apporter les produits de leur travail et de leur industrie.

Qu'on nous permette aujourd'hui de donner un aperçu général de la situation actuelle des travaux, en retraçant rapidement ce qui a été fait au Champ de Mars depuis le mois de décembre dernier, et en indiquant les diverses adjudications qui ont eu lieu successivement depuis cette époque.

Rappelons d'abord les nombreux sondages qu'un terrain tant de fois fouillé et remblayé rendait nécessaires. Tous ces sondages ont été terminés le 25 décembre ; ils ont permis de se rendre compte d'une façon précise de la nature du terrain sur lequel doivent reposer les fondations, et principalement celles du palais des machines.

Les galeries des expositions diverses qui comportent des fermes métalliques de 25^m de portée donnèrent lieu à la première adjudication qui fut faite le 4 décembre 1886 ; les travaux, évalués à 1,864,283 francs, étaient divisés en quatre lots ; ils ont été déclarés adjudicataires :

Pour le premier lot, M. E. Manguin, au nom et comme administrateur de la Société des ponts et travaux en fer, avec un rabais de 13 0/0 ;

Pour le deuxième lot, la Société générale des forges et ateliers de Saint-Denis, avec un rabais de 11 fr. 40 0/0.

Pour le troisième lot, M. J. Roussel, avec un rabais de 10 fr. 50 0/0.

Pour le quatrième lot, la Société anonyme des forges de Franche-Comté à Besançon, avec un rabais de 8 fr. 30 0/0.

Les projets des fermes, calculés et arrêtés par le service du contrôle des constructions métalliques, furent immédiatement remis à ces quatre maisons qui se mirent aussitôt à l'œuvre ; des agents réceptionnaires du même service contrôlaient chaque jour la fabrication dans les ateliers et recevaient les pièces terminées.

Les travaux de terrassements et de maçonnerie à exécuter pour les fondations de ces galeries, mis en adjudication le 20 décembre en un seul lot, étaient évalués à 482,285 francs. M. Manoury déclaré adjudicataire, avec un rabais de 33 fr. 60 0/0, commença de suite et fit la maçonnerie en 39 jours ; le 14 avril les fondations étaient prêtes à recevoir les fers qui arrivèrent quelques jours après.

C'est la Société des forges et ateliers de Saint-Denis qui la première a commencé, le samedi 30 avril, le montage de son lot ; ce montage se fait à l'aide de chèvres : on dresse d'abord les piliers, puis on soulève la ferme d'une seule pièce et on vient la faire reposer sur les consoles qui terminent les piliers.

Le montage de la seconde ferme a eu lieu le jeudi 5 mai, en présence de M. le ministre du Commerce et de l'Industrie, accompagné de son chef de cabinet, M. Ollendorff.

La maison Roussel a apporté à pied d'œuvre une grande quantité de fers, mais, son lot étant plus important, elle construit en ce moment un échafaudage qui lui permettra ensuite de faire son montage plus rapidement.

La Société des ponts et travaux en fer et la Société des forges de Franche-Comté ont aussi fait des envois, et de nouveaux chargements ne tarderont pas à arriver.

On réglait en même temps le nivellement général du Champ de Mars. Ce nivellement comporte un déblai de 212,000 mètres

cubes qui trouve son emploi à peu près intégral en remblais à une distance moyenne de 500 mètres. Ce travail est aujourd'hui en grande partie terminé.

Le réseau d'égouts est aussi très avancé ; signalons qu'il a fallu dévier l'égout existant près de la Seine et sur lequel se trouvaient deux des piliers de la Tour de 300 mètres.

L'adjudication de ces travaux de nivellement général et de construction du réseau d'égouts du Champ de Mars a été faite en un seul lot sur la mise à prix de 780,000 fr. ; MM. Hugnet, Versillé et Alfred Appay ayant offert un rabais de 43 fr. 30 0/0 ont été déclarés adjudicataires.

Le 8 février avait lieu l'adjudication en un seul lot des travaux de terrassements et de maçonnerie à exécuter pour les fondations du palais des Beaux-Arts, du palais des Arts libéraux, des galeries Rapp et Desaix et de leurs annexes. Ces travaux évalués à 460,692 fr. 59 furent adjugés à M. Manoury, avec un rabais de 25 fr. 30 0/0 ; ils sont activement poussés ; du côté de l'avenue de Suffren (palais des Arts libéraux) tout le béton pour fondations est fini et la maçonnerie monte rapidement ; du côté de l'avenue de Labourdonnais (palais des Beaux-Arts) on pose le béton. Ces deux palais sont composés de fermes de 50 mètres de portée. La rue qui traverse le Champ de Mars sera couverte par des fermes de 30 mètres qui constitueront les galeries Rapp et Desaix. Les calculs et dessins de ces fermes sont terminés et l'adjudication est prochaine.

La fourniture du verre nécessaire à la couverture du Palais du Champ de Mars évaluée à 294,580 fr. a été divisée en deux lots. L'adjudication a eu lieu le 31 janvier sur la mise à prix de 2 fr. 60 par mètre carré. Ont été déclarées adjudicataires les deux Sociétés qui se sont présentées : celle de Saint-Gobain, avec un rabais de un dixième pour cent sur le prix de 2 fr. 60 et celle de Rocquignies, Jaumont et Aniche, avec un rabais de 0 fr. 20.

Il nous reste à parler de la dernière adjudication que l'on ait faite : c'est celle des fermes métalliques de la grande nef du Palais des machines ; (ces fermes ont 110 mètres de portée.)

On y a procédé le 25 avril ; les travaux évalués à 3,227,142 francs étaient divisés en deux lots.

Le 1^{er} lot a été adjugé à M. Duval, directeur général, agissant au nom de la compagnie de Fives-Lille, moyennant un rabais de 0 fr. 20 0/0 ;

Le 2^e lot a été adjugé moyennant un rabais de 0 fr. 10 0/0 à M. de Bange directeur général, agissant au nom de la Société des anciens établissements Cail.

Le Palais des machines va donc entrer dans la période d'exécution.

Notons en terminant que pour relier les voies ferrées du Champ-de-Mars à la ligne de l'Ouest il a fallu apporter certaines modifications à la gare du Champ-de-Mars. Cela a nécessité un projet approuvé par le ministre des Travaux Publics le 18 mars. Les travaux que comporte ce projet sont presque terminés ; les traverses et les différents matériaux de voies sont tout prêts ; la pose des voies déjà très avancée sera terminée prochainement.

La longueur totale des lignes de service à établir sera de 7,000 mètres environ. Le réseau a été étudié de façon à pouvoir desservir chacune des constructions et aussi de façon à faciliter l'installation des exposants.

Je n'ai pas parlé du chantier de la Tour de 300 mètres ; les fondations continuent de s'élever avec la même rapidité. Du reste, M. Rümler a donné dernièrement des détails très complets à ce sujet.

Tel est le tableau exact de l'état actuel des travaux de l'Ex-

position ; ils ont marché jusqu'à présent avec une rapidité et une précision qui font bien augurer de l'avenir.

Ces travaux vont devenir de jour en jour plus intéressants, et nous suivrons attentivement leurs progrès. B. A.

LA MAISON D'UN MAITRE-ECHEVIN

A PONT-A-MOUSSON

Notre confrère, M. Lucien Humbert, est, comme l'on sait, un archéologue des plus distingués. C'est la Lorraine surtout qu'il a explorée. Aujourd'hui ses recherches ont porté sur la ville de Pont-à-Mousson. Cette cité, qui existait déjà au IX^e siècle, est féconde en vestiges de la Renaissance ainsi qu'en constructions du commencement du XVII^e siècle.

Au n^o 9 de la rue Saint-Laurent se trouve une maison fort intéressante, et qui fait l'objet de la monographie dont nous avons à parler. C'est là que M. L. Humbert a relevé un beau balcon en pierre dont le dessin figure dans la brochure.

Ce balcon, orné de nombreux écussons, est soutenu par sept consoles magnifiquement sculptées sur la face et sur les côtés. La balustrade est composée de six compartiments de pierre ajourée sur trois dessins différents, et séparés par d'élégants pilastres.

Il servait à réunir deux corps de logis, dont l'un fut l'habitation de Nicolas Didier, maître échevin de la fin du seizième siècle.

La maison fut probablement édiflée vers cette époque, mais le balcon n'a pas existé avant 1603 ou 1604, comme l'établit fort bien M. Humbert en étudiant la généalogie des familles qui occupèrent l'hôtel, et les armoiries qui décorent sa façade.

Cette monographie est pleine d'intérêt par les descriptions archéologiques qu'elle renferme, et les renseignements curieux qu'elle donne sur les grandes familles bourgeoises de cette époque et sur leur annoblissement. E. R.

LE DOSSIER DES CONCOURS

De Tours on nous écrit en nous signalant une affaire qui émeut très vivement les habitants de la ville.

La reconstruction du théâtre, mise au concours en 1884, et dont la dépense ne devait, en aucun cas, dépasser 500,000 fr., atteindra au moins la somme de 900,000 fr. Le maire, l'architecte, le conseil sont mis en cause. On comprendra facilement que nous tenions à garder une extrême réserve dans toute cette affaire. Nous nous bornerons à reproduire, d'après les journaux, de la localité, les faits récents et les mesures prises de l'un et de l'autre côté.

Le vote.

Après le rejet des propositions de M. Losserand, le Conseil vote toutes les conclusions du rapport :

- 1^o — Un nouveau crédit de 400,000 francs.
- 2^o — L'acceptation de M. Dioz comme directeur des travaux.
- 3^o — L'expulsion immédiate de M. Hardion des chantiers du théâtre.
- 4^o — Une délibération permettant à l'Administration de poursuivre cet architecte devant le Conseil de préfecture.

Les autres questions de détail ont été expliquées dans le rapport de M. Lecamp.

Il est 2 heures moins 1/4 du matin.

La séance est levée.

Épilogue à la séance d'hier.

Ce matin M. Hardion, architecte du théâtre, a reçu de M. le maire de Tours par ministère d'huissier défense de pénétrer dans le chantier dont il avait jusqu'ici la direction.

A cet acte M. Hardion a répondu par une autre signification tendant à interdire à M. le maire de Tours de lui substituer qui que ce soit dans ledit chantier, dont il est responsable, jusqu'à ce que la question pendante soit résolue judiciairement.

CONCOURS

VILLE DE MAISONS-LAFFITTE

(SEINE-ET-OISE)

Un concours est ouvert pour la construction d'une mairie, entre tous les architectes français.

Il sera distribué aux trois premiers projets classés par le jury des primes de 1,000, 800 et 500 francs.

Les projets devront être remis au plus tard le 20 juin à cinq heures du soir.

Le programme sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. le maire de Maisons-Laffitte.

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE.

Un concours est ouvert à Foix, à l'hôtel de la préfecture, pour l'emploi d'architecte du département, et un jury d'examen statuera sur les résultats de ce concours.

L'architecte jouira d'un traitement fixe de 5,000 francs par an. Il recevra en outre une indemnité annuelle de 250 francs pour frais de bureau, fourniture de registres, etc.

Pour tous renseignements, s'adresser à la préfecture.

VILLE DE COMPIÈGNE.

Nous recevons la lettre suivante :

Le jury chargé de faire subir les épreuves orales et d'examiner le projet pour la nomination d'un architecte devait se composer de :

M. Lafolloye, architecte diocésain ; M. Thierry, architecte du château de Compiègne ; M. Derome, ingénieur de la navigation.

Sur la demande des candidats M. Lafolloye absent, a été remplacé par M. Chovet, maire de la ville.

Sept candidats s'étaient fait inscrire. Le sujet du programme d'architecture a été : *Un dispensaire pour les enfants des deux sexes.*

Le projet de M. Paul Barbare a été classé avec le n° 1. Mais M. Barbare n'ayant pas fourni le devis estimatif complet qu'exigeait ce programme, M. Stra a été nommé architecte de la ville de Compiègne.

NÉCROLOGIE

RUPRICH-ROBERT.

L'art français a fait une grande et véritable perte, car celui qui vient de mourir était non-seulement un maître dans toute la force du terme, mais aussi un de ces rares esprits ayant gardé le culte des formes primitives de notre architecture nationale, un savant consciencieux et précis, épris de l'étude du passé et soucieux de l'indépendance artistique de l'avenir. Ruprich-Robert appartenait

à cette vaillante école qui a vengé le moyen âge des stupides attaques de la routine et du poncif. Il était avec Viollet-le-Duc un des plus vigilants et des plus sagaces restaurateurs des monuments déclarés *gothiques* par les successeurs du fameux Petit-Radel, cet architecte imaginaire qui s'ingéniait à transformer en colonnes doriques, du genre de celles de Pœstum, les piliers d'églises datant du XIV^e ou du XV^e siècles. Si Ruprich-Robert affectionnait de préférence l'art du moyen âge, il serait injuste, pourtant de ne pas reconnaître son respect pour les œuvres de l'antiquité et pour celles qui s'en étaient inspirées, dans des siècles plus rapprochés de nous ; sa vaste et honnête intelligence savait parfaitement comprendre les gracieux agencements de la Renaissance, le faste du XVII^e siècle, le caprice du XVIII^e ; toutes ses protestations ou tous ses dédains, il les réservait pour les productions hâtives et déséquilibrées d'aujourd'hui ; toutes ses craintes, qu'il a exprimées avec tant d'énergie étaient suscitées par l'apparition menaçante d'un art soi-disant officiel, condamné d'avance à la banalité d'un *académisme* de commande. J'ai eu l'honneur et le bonheur d'entendre, en ces derniers temps, la parole de ce grand homme de bien, dont la physionomie rigide et sévère a pu tromper ceux qui ignoraient les chaleureuses émotions de son cœur d'artiste ; au milieu des souffrances terribles d'un mal sans remède, il avait la préoccupation constante de l'œuvre de toute sa vie, il voulait, en quelque sorte, conjurer certaines tentatives d'accaparement faites au profit d'ambitions étroites et réprouvables, il voulait voir s'épanouir en liberté cette *flore* merveilleuse dont les racines vivaces sont incrustées aux flancs de nos vieilles cathédrales et de nos vieux manoirs féodaux.

Physiquement, Ruprich-Robert était l'incarnation d'une des ces respectables et austères figures d'apôtres, immobiles et pensives sous les dais historiés d'un portail d'église, qui semblent parfois sourire aux jeunes oiseaux du ciel édifiant et nidifiant dans les fleurons du tympan ; il aimait les constructeurs prévoyants et les artistes au libre essor. Aussi ne faut-il pas se méprendre sur les motifs de sa polémique au sujet des jeunes architectes diplômés, il était le premier à reconnaître la somme d'efforts, de capacité et de talent de ceux qui obtiennent ce diplôme, mais il craignait qu'on n'en vint, pour ainsi dire, à décréter la suprématie d'un art médiocre, contre lequel il avait toujours combattu.

Ruprich-Robert (Victor Marie Charles) est né à Paris le 18 février 1820 ; il entra à l'âge de seize ans, dans l'atelier de l'architecte Constant-Dufeux et se fit remarquer comme un élève studieux et doué dans les concours de l'École des Beaux-Arts, où il resta pendant cinq années. Dès 1844 il était attaché à la Commission des monuments historiques et exposait pour la première fois, au Salon, des dessins relatifs à l'*Église des Templiers de Montsaunès (arrondissement de Saint-Gaudens, Haute-Garonne)*, édifice datant de la seconde moitié du XII^e siècle. Ces dessins exécutés pour la Commission des monuments historiques devaient être suivis de bien d'autres destinés aux Archives de cette même commission. Au salon de 1847, il exposa les dessins de l'*Église Saint-Nicolas de Coen* ; à celui de 1849, les dessins de l'*Église Saint-Luc (Calvados)* et du *portail de l'église de Sées (Orne)*, en même temps qu'un projet de *monument sépulcral érigé au cimetière de l'Est, pour la famille Taillepied de Bondy*. Une médaille de deuxième classe lui fut décernée à la suite de l'exposition universelle de 1855, où il avait envoyé, en outre des œuvres précédemment citées, un *projet de restauration de l'Abbaye aux Dames, à Caen*, et des dessins concernant la *construction de l'église Saint-Sauveur de Dinan (Côtes-du-Nord)*. Ruprich-Robert fut alors nommé professeur à l'école spéciale de dessin et de mathématiques de la rue de l'École-de-Médecine ; il y fit un remarquable cours d'histoire et de composition d'ornement, dans lequel il développa les éléments de son livre si apprécié : *La Flore ornementale*. Cette école, qui a fourni à l'industrie française et même à l'architecture contemporaine des hommes utiles et remarquables, avait trouvé dans son nouveau professeur un de ses plus fermes et intelligents soutiens. *La petite école*, comme on l'appelle, est installée dans son local actuel, depuis l'année 1776 ; l'amphithéâtre où ont lieu les cours est l'ancien amphithéâtre de chirurgie, dit de Saint-Côme, bâti entre 1691 et

éclairer, d'un jour tout nouveau, l'efflorescence de cet art conquérant, sur les deux rives de la Manche. Cet ouvrage se compose de plus de cent soixante-dix planches gravées et d'un texte historique et descriptif, illustré de deux cents dessins environ. Les derniers mois de la vie de l'éminent architecte ont été employés par lui à parachever, avec un soin jaloux, ce véritable *monument historique* dont les bases avaient été jetées vers 1857, époque à laquelle il commença à recueillir des matériaux pour la restauration de la célèbre *Abbaye aux Dames* de Caen. J'ai pu être témoin, à ce sujet, de la plus merveilleuse énergie, de la plus tenace volonté dont soit capable l'esprit d'un artiste; malgré de cruelles souffrances, contre lesquelles luttait sa robuste organisation, Ruprich-Robert mettait à profit les rares moments d'accalmie qui lui étaient donnés, pour revoir lui-même la gravure de ses dessins, donner les bons à tirer, et inscrire d'ailleurs, prochainement, sur cette question qui tenait si fort au cœur de l'éminent architecte que nous avons eu la douleur de perdre.

Au Salon de 1868, Ruprich-Robert exposait les dessins de l'église de Flers (Orne) construite par lui de 1858 à 1864; les dessins d'une *couronne de lumière pour l'abbaye d'Ensisden*. Au Salon de 1873, figuraient les projets de *restauration du château d'Amboise*; le journal *la Construction moderne*, a donné dans son numéro du 3 avril 1886, des vues de la chapelle de ce château, accompagnées d'un article sur cette délicate et artistique restauration. L'église d'Ouistreham, celle de Bernières (Calvados), furent aussi relevées et dessinées par lui; ces études parurent au Salon de 1875. — A la grande exposition universelle de 1878, nous avons revu plusieurs des œuvres déjà citées, et, en plus, les dessins de l'église de Secqueville-en-Bessin (Calvados), et du donjon d'Oudon (Loire-Inférieure). Ruprich-Robert obtint alors une médaille de première classe. En 1879, il exposa différents aspects de l'église de Fresne-Camilly (Calvados), et enfin au Salon de 1880 douze importants dessins de portes et façades diverses: *Saint-Sernin à Toulouse*; *Bretteville-l'Orqueilleuse (Calvados)*; *Mortain (Manche)*; *Saint-Bertrand de Comminges, Saint-Martory, Montsaunès et Bonnefond (Haute-Garonne)*; *Cathédrale de Sées (Orne)*; *Saint-Loup à Bayeux*. Ruprich-Robert était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1861; le 9 avril 1880, il fut élevé au grade d'officier. En 1878, il avait été nommé inspecteur général des monuments historiques.

Il a publié jadis de nombreux articles dans la *Revue de l'Architecture*, une curieuse brochure intitulée: *Le premier décorateur c'est l'architecte*; d'autres brochures sur l'église de la *Sainte-Trinité et l'église Saint-Étienne de Caen*, sur le *château de Falaise*, sur l'église et le monastère du *Val-de-Grâce*. L'ouvrage qui a le plus contribué à mettre son nom en relief est sa *Flore ornementale*, un grand in-4° de 152 planches, paru en 1866. N'oublions pas non plus sa brochure: *De l'influence de l'opinion publique sur la conservation des anciens monuments* et celle relative aux *Arènes de Lutèce*. Son ouvrage le plus important et le plus précieux est celui qui a pour titre: *L'architecture normande aux XI^e et XII^e siècles, en Normandie et en Angleterre*; c'est le résultat de trente ans d'études et d'observations, qui viennent

1694 par l'architecte Charles Joubert; or il est sérieusement question, depuis quelque temps, de le détruire, pour cause d'agrandissement de la Clinique, et aussi, pour cause d'élargissement de la rue de l'École-de-Médecine. Cette pioche de Damoclès levée sur l'école de dessin n'était pas une des moindres préoccupations de Ruprich-Robert, et il s'était occupé, très activement, d'un projet d'appropriation de Saint-Julien-le-Pauvre et des terrains voisins, pour y transférer cet utile établissement; la vieille église serait devenue un musée d'art décoratif, en même temps qu'une salle de conférences, et des bâtiments spéciaux auraient été construits pour y recevoir des élèves.

Ce projet aurait eu le double avantage de sauver ce monument historique si précieux et de l'employer d'une façon plus digne et plus en rapport avec son caractère qu'en le faisant servir, suivant un vœu du conseil municipal, à un musée d'hygiène. Je reviendrai enfin son *exegi monumentum*. De quels soins tendres et attentifs n'a-t-il pas été entouré, jusqu'au moment suprême! tout le dévouement dont puisse faire preuve le cœur d'une femme, toute la respectueuse affection que puissent exprimer des enfants désolés lui ont été prodigués, et certes il les méritait mille fois, ce grand et honnête artiste, cette âme loyale, ennemie de toutes les concessions qui lui auraient paru un compromis avec sa conscience. Ce fut à Cannes, le samedi 7 mai, à 6 heures et demie du matin qu'il rendit le dernier soupir, entouré de ses enfants appelés en toute hâte. Il laisse trois fils; l'un d'eux M. Gabriel Ruprich-Robert, jeune architecte de talent et d'avenir, était le plus fidèle et intelligent auxiliaire des travaux de son père, et nous ne doutons pas qu'il ne continue avec éclat une carrière dans laquelle il a été si bien dirigé.

Ce n'est point une simple notice nécrologique mais une étude détaillée et approfondie qu'il faudrait écrire sur Ruprich-Robert; sur son œuvre et sa vie que deux mots peuvent qualifier: SCIENCE ET CONSCIENCE.

Qu'il me soit permis maintenant d'exprimer, en mon nom et au nom du comité des *Arènes de Lutèce*, la sincère et douloureuse émotion que nous inspire le départ prématuré de ce fidèle défenseur des intérêts historiques et archéologiques de Paris. Il avait lutté avec nous contre la mauvaise foi et le parti pris de ceux qui avaient voulu détruire les *Arènes*, et il ne doutait pas que nous ne sortions victorieux de ce combat. Hélas! tout n'est pas dit, les difficultés renaissent à mesure qu'un de nos illustres défenseurs vient à disparaître: Victor Hugo, Henri Martin, Ruprich-Robert ne sont plus là. Heureusement que dans la *Commission des monuments historiques*, il se trouvera un savant dévoué et généreux qui saura continuer et achever l'œuvre de conservation entreprise par Ruprich-Robert.

Maurice DU SEIGNEUR.

NOUVELLES DÉPARTEMENTS

Musée de Reims. — Le maire de Reims vient de prendre l'initiative d'une souscrip-

tion destinée à la construction d'un musée qui renfermerait à la fois les collections de peinture, sculpture, archéologie, lapidaire et histoire naturelle que possède la ville.

Chaque coupon de souscription, portant un numéro d'ordre, sera de 1,000 francs; la somme à réunir, qui devra atteindre 300,000 à 400,000 francs, sera prêtée à la Ville sans intérêt et remboursée par tirages au sort annuels en quinze ou vingt années par le budget municipal.

La souscription ne deviendra définitive qu'après le vote du conseil municipal et l'approbation, par les Chambres, de cet emprunt.

PARIS

La Bastille. — Les travaux de reconstitution de la Bastille et de la rue Saint-Antoine, telles qu'elles existaient avant la Révolution sont en cours d'exécution.

Les entrepreneurs généraux sont: MM. Per-russon père et fils. Les sous-traitants sont: pour le premier lot, comprenant, fondations, bétons, charpente, menuiserie, serrurerie et vitrerie, à M. A. Lafont, entrepreneur à Nogent-sur-Marne.

Le deuxième lot, comprenant, maçonnerie de moellons et plâtre, à MM. F. et H. Michau et L. Douane, 47, rue Denfert-Rochereau, à Paris.

Il reste à adjudger le troisième lot, comprenant, couvertures en tuiles, ardoises, carton bitumé et zincage, de 46 maisons et d'une église.

Le quatrième lot, comprenant la peinture sur mur décorative et environ 500 mètres de toile.

On peut prendre communication des projets, avenue de la Motte-Piquet, 56, et adresser les offres à l'entrepreneur général.

École des Beaux-Arts. — Le jury vient de rendre les jugements qui suivent pour l'enseignement simultané des trois arts.

Architectes. — Dessins d'après nature

Mentions: MM. Bernard, Berger, Dupuy, Rousseau et Marchegay.

Modelage

Médailles: M. Raibaud, élève de M. Chipiez, et M. Arnaud, élève de MM. Chipiez et Ginain.

Mentions: MM. Ridoux, Silva Pereira, Rochefrette, Pasquet et Jardel.

Ornement dessiné

Médailles: M. Dupont, élève de MM. Daumet et Girault; M. Bonsot, élève de M. André; M. Rey, élève de M. André; M. Silva Pereira, élève M. Pascal.

Mentions: MM. François et Randon.

Figure dessinée d'après l'antique.

Mentions: MM. Raphet et Schaldembrand.

CONCOURS

Nous recevons à la dernière heure l'avis suivant:

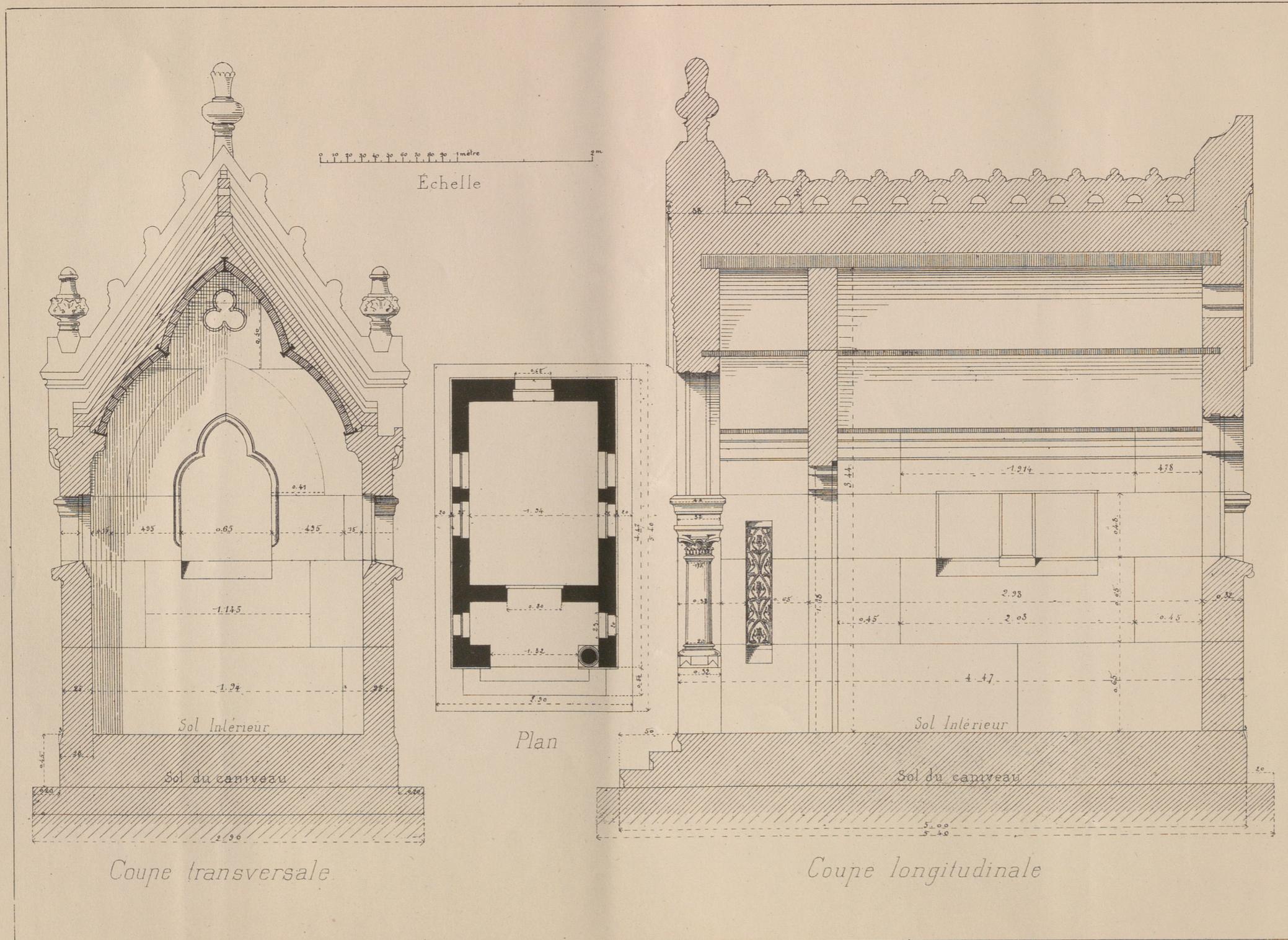
« La place d'architecte de la ville d'Amiens est actuellement vacante. Les candidats à cet emploi sont priés d'adresser leur demande au maire d'Amiens.

« Ne seront examinées que les demandes émanant d'architectes ayant déjà été attachés au service d'architecture d'une ville de certaine importance. »

Le Gérant: P. PLANAT.



CHAPELLE FUNÉRAIRE. — ARCHITECTE: M^r VAUDREMER.



CHAPELLE FUNÉRAIRE. — ARCHITECTE: M^F VAUDREMER.

BULLETIN FINANCIER

Le marché est calme. On constate cependant que nos fonds publics et les grandes valeurs en général accusent des tendances plus fermes.

La spéculation attend pour s'engager sur les rentes françaises, que la question du budget de 1888 ait reçu une solution.

Les obligations foncières et communales continuent à donner lieu à des échanges suivis. Ces valeurs sont particulièrement en faveur auprès de la petite épargne. — L'action de Suez a bien profité des meilleures dispositions du marché.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Cartes de circulation à demi-place sur toutes sections du réseau.

En vue de faciliter les déplacements et les voyages d'affaires, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'homologation de l'Administration supérieure un nouveau tarif (A. n° 3 bis), ayant pour objet la création de **Cartes de circulation à demi-place** sur l'ensemble de son réseau.

Aux termes des conditions de ce tarif, il sera délivré des cartes nominatives et personnelles de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, valables pendant six mois et un an et donnant droit à circuler à demi-place sur toutes les sections du réseau, moyennant le paiement préalable des prix indiqués ci-dessous :

PRIX POUR SIX MOIS :

- 1^{re} classe 400 francs.
- 2^e classe 300 francs.
- 3^e classe 220 francs.

PRIX POUR UN AN :

- 1^{re} classe 600 francs.
- 2^e classe 450 francs.
- 3^e classe 330 francs.

En outre du prix de cette carte, il sera perçu à chaque voyage la moitié de la taxe correspondant au plein tarif pour le parcours effectué.

Les titulaires de cartes de circulation à demi-place auront droit à une franchise de 50 kilogrammes pour le transport de leurs bagages.

Le prix total perçu pour l'ensemble des voyages effectués pendant une année devant se composer :

- 1° D'une somme fixe une fois payée ;
- 2° Du prix de la demi place pour chaque voyage effectué ; les voyageurs qui useront de cette combinaison se trouveront bénéficier d'une réduction d'autant plus forte qu'ils effectueront pendant l'année un plus grand nombre de voyages.

Sur le vu de la carte, dont devront être porteurs les titulaires et à laquelle sera jointe leur photographie, il leur sera délivré des billets de demi-place, sans plus de formalités que pour la délivrance d'un billet simple.

G^{DE} PROPRIÉTÉ rue de Chaillot 14 et 16, angle r. Pierre-Charren 27 et Bizet 13, pouv. être divisée. Cont. 1.300 m. env. façades 75 m. 67. Rev. brut 14,830 fr. Mise à prix : 200,000 fr A adj. sur une ench. en la Ch. des not. de Paris, le 24 mai 1887. S'adr. aux notaires M. Vian, 3, rue Turbigo, dépositaire de l'enchère et Demanche, 8, rue de l'Odéon.

Quai de Billy TERRAIN de 7,497 m. 43. Mise (Trocadéro) à prix 1,659,000 fr. A adj. s. 1 ench., Ch. des not. de Paris, le 24 mai 1887. S'ad. à M^e Breuillaud, not., 333, r. St-Martin.

TERRAIN à PARIS, rue Henri-Regnault, 15. C^e 216 m. M. à prix 5,000 fr. A ADJ^{er} s^r 1 ench., en la ch. des n. de Paris, le 24 mai 1887. S'ad. à M^e Demanche, notaire, 8, rue de l'Odéon.

TERRAIN avenue de NEUILLY, 52 près le marché à adj^r s^r 1 ench. le 25 mai 87, 1 h., ét. de M^e Brault, not. à Neuilly. C^e 1876^m66. M. p. 140000f. S'ad. au not.

MAISON rue Notre-Dame-des-Victoires, 42. C^e 500^m67. Rev. 53,240 fr. M. à pr. 600,000f. (Paris-Passy) av. Raphaël, 8, et bd Suchet. Cont. 1,411^m91. M. à pr. 180,000 fr. **HOTEL** **CHAT**EAU de Vieuxmaison ou *Terre des bourgeois*, c^{de} de Ligny-le-Ribault (arr^t d'Orléans) (Loiret), 345 hectares. Mise à prix 350,000 francs. à ADJ^r sur 1 ench., ch. des not. de Paris, le 7 juin 1887. S'ad. aux not. M^{es} Dufour, bd Poissonnière, 15, et Portefin, bd Saint-Martin, 3, dép. de l'ench.

BEL HOTEL à Paris, av. Velasquez, 2. Parc Monceau, cour, remise et écurie. C^e 636^m. M. à p. 850,000 f. à adjuger en la ch. des not. de Paris, le 7 juin 1887. S'ad. à M^e Chatelain, not., 37, rue Poissonnière.

ADJON même sur 1 ench., ch. des not. de Paris, le 7 juin 1887 à midi. D'une **MAISON** à Paris, av. des Gobelins, 76. Sup. 294 m. 20. Rev. 20,550 fr. Mise à prix 290,000 fr. Loyer d'avance à supporter 5,350 fr. Prêt Crédit Fonc. à 4,45 0/0 140 000 fr. S'ad. à M^e Colleau, not. à Paris, av. d'Italie, 21.

MAISON rue des Francs-Bourgeois, 46. Rev. brut 12,600 fr. Mise à prix 120,000 fr. **MAISON** n° 8. Rev. br. 43,500 fr. r. de LOUVOIS Mise à prix 450,000 fr. **MAISON** AGNE à Villiers-le-Bel, cant. d'Est-Camp couen (S.-et-O.) gde r. d'Aval, 69. Mise à prix 40,000 fr. à ADJ^r sur 1 ench., ch. des not. de Paris, le 24 mai 1887, par M^e Meignen, not. 20, boulev. Malesherbes.

HOTEL avec jardin, r. La Boétie, 107. Ch. jEly-sées. C. 743 m. 19 M, à p. 370,000 f. **A** Adj^r sur 1 ench. en la ch. des not. de Paris le 24 Mai 1887. S'ad^r à M. LAVORNE, not. à Paris, 13, r. Taitbout,

BREVETS D'INVENTION

Patentes, Marques et Modèles de Fabriques (France et Etranger). Nullités, Déchéances, Cas de contrefaçon, Consultations, Arbitrages.

CASALONGA Ingénieur-Conseil (depuis 1867) **PARIS** 15, Rue des Halles, 15 Propriétaire-Directeur du Journal hebdomadaire (25 fr. par an, 9^e année)

LA

CHRONIQUE INDUSTRIELLE

Auteur de divers Mémoires et Traités, professionnels, des Guides des Inventeurs en chaque pays (2 fr. par Guide), etc.

DESSINS ET GRAVURES SUR BOIS, CLICHÉS

NOUVELLE LAMPE ELECTRIQUE
4 éléments, 8 bougies — 5 centimes l'heure
ÉCLAIRAGE DE CERCLES, SALONS ET APPARTEMENTS
EXPERIENCE FAITE DEVANT L'ACHETEUR
15^e. Envoi contre mandat ou remboursement
Ecrire à VALTAT, électr., 4, boul. des Italiens, Paris
Lampes pour monter soi-même, depuis 4 fr.

GUÉRET FRÈRES (Guéret jeune suc^r)
SCULPTEUR FAB^r DE MEUBLES
Sièges et Tapisserie
MENUISERIE ET DÉCORATION ARTISTIQUE
216, RUE LAFAYETTE, 216

Médailles d'or et d'argent Exp. Universelle 1878
CARRELAGES CÉRAMIQUES
DE BOULENGER AÏNÉ, A AUNEUIL
Carrelages Mosaïques depuis 4 fr. le m. (Oise)
EXPÉDITIONS DIRECTES DES USINES PAR CHEMIN DE FER
Bureau de Renseignements, 49, r. Chabrol, — Paris.

SERRURERIE D'ART
SERRES Installations COMPLÈTES
Vitrerie, Peinture, Chauffage
MARQUISES, VERANDAHS, JARDINS D'HIVER, CHASSIS DE COUGHES, CHEMILS, GRILLES, ESPALIERS, FILS DE FER ET RAIDISSEURS
GRILLAGES de toutes Sortes depuis... **0^f 28** le Mètre
Envoi franco de l'Album sur demande.
E. BEUZELIN & C^e, 17, r. de Châteaudun, Paris

PIERRES SCIEES TAILLÉES, POLIES
RENARD ET FÈVRE
237, rue Lafayette. Paris
Pierres et Corgoloin, Comblanchien Villars, Grimault, Ancy-le-Franc, Chassignelles, Larrys Anstrudes, Ravières Verrey, Lezinnes

TRAVAUX D'ARTS ET MARBRERIE
GRANDS ESCALIERS, FONTAINES MONUMENTALES
VASQUES, BALUSTRADES,
AUTELS, COLONNES, DALLAGES
CHAPELLES, TOMBEAUX, MONUMENTS
Exécution de tous travaux de taille et polissage
On traite, pose comprise
et l'on se charge des travaux en Province

AVIS

MM. les abonnés qui n'ont pas encore fait brocher le texte de la première année du journal sont prévenus que nous nous chargeons de ce travail. Nous prions ceux qui désireraient nous confier ce brochage de vouloir bien nous faire parvenir immédiatement leurs numéros (1 à 52) pour que l'administration puisse, ce mois-ci, les faire brocher en nombre.

OFFRES ET DEMANDES

INGénieur architecte, achèterait cabinet sérieux, de préférence dans le sud-ouest, ou s'intéresserait dans affaire industrielle. S'ad. au Journal. 39

Vient de paraître :

SERIE DES PRIX DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES

ÉDITION 1887

Tous les abonnés d'un an à la **CONSTRUCTION MODERNE**

Jouiront d'une remise de **20 0/0** (reliure exceptée)

Série complète, en un seul volume (avec onglets). Broché 15 fr... Cartonné 16 fr. 50.

ACCOMPAGNER TOUTE DEMANDE D'UN MANDAT POSTE ET D'UNE BANDE D'ABONNEMENT

Dépôt aux bureaux du Journal, 17, rue Bonaparte.

APPAREILS SANITAIRES

DOULTON & C^{IE}

INGÉNIEURS SANITAIRES
BUREAUX : 6, rue de Paradis, PARIS.
ATELIERS : 63, boulevard Bessières

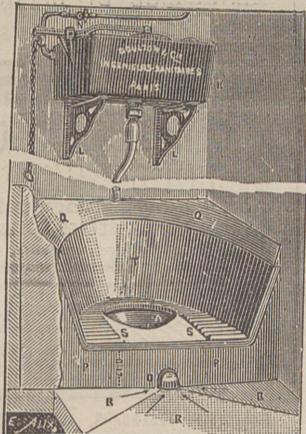
PARIS 1878 — GRAND PRIX, DIPÔME D'HONNEUR

Appareil
DE
WATER--CLOSETS
POUR
LIEUX COMMUNS

Fonctionnant
par
la porte d'entrée

Appareil
DE
WATER--CLOSETS
POUR
LIEUX COMMUNS

Fonctionnant
avec
chaîne de tirage



LÉGENDE

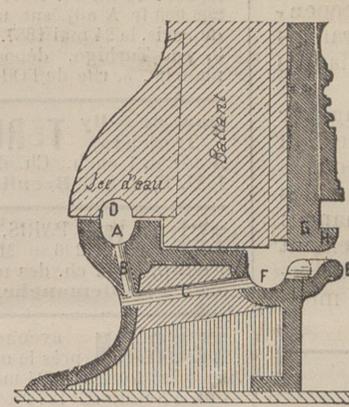
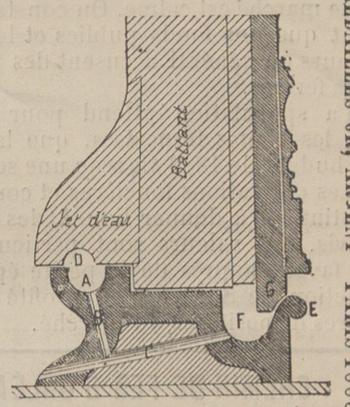
<p>A. Cuvette en grès à effet d'eau, avec siphon obturateur.</p> <p>J. Tuyau de décharge du réservoir.</p> <p>K. Réservoir de chasse à tirage.</p> <p>L. Consoles en fonte.</p> <p>M. Chaîne de tirage.</p> <p>N. Robinet d'arrêt, deux eaux.</p>	<p>O. Grille en cuivre avec tube en plomb pour conduite d'urine.</p> <p>R. Terrasson en plomb.</p> <p>P. Face verticale en ardoise ou en verre.</p> <p>Q. Solins raccordant le siège en grès TSS au mur.</p> <p>TSS. Siège en grès émaillé bl. une seule pièce.</p>
---	---

Manufactures Générale de Poteries.
Water-Closets. Latrines. Urinoirs. Siphons à chasses automatiques, Tuyaux. Siphons. Regards. Caniveaux, etc. Eviers. Toilettes. Postes d'eau, etc
Chauffe-Bains instantanés. Filtrés.

ATELIERS, 63, Boulevard Bessières

APPUIS DE FENETRES EN FONTE

Système **GUIPET**. B. s. G. D. G.

85, BOULEVARD GOUVION-ST-CYR, PARIS

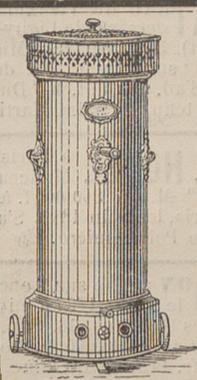
MÉDAILLES OR, ARGENT. PARIS 1885

Seul système qui interdise à l'eau de pluie ou de buée de pénétrer dans les appartements. Application : Ministère de la Marine, les Haras Château de St-Germain-en-Laye, Hospice Galiera, Grands Magasins du Bon Marché, Casinos de Trouville, de Puys, Hôtels, Maisons de rapport, etc.

A. PEDRAZZETTI

ANCIENNE MAISON LECOQ. — FONDÉE EN 1824
16, boulevard du Temple, Paris

FUMISTERIE ET TOLERIE



Calorifères roulants avec ou sans Tuyaux
Brûlant pendant 15 heures, pouvant marcher
pendant tout l'hiver sans être rallumés.

MEILLEUR SYSTÈME connu jusqu'à ce jour
A OBTENU
22 MÉDAILLES AUX DIFFÉRENTES EXPOSITIONS

ATELIERS
7 rue de Malte
PARIS

CLARK ET C^O

Inventeurs des Fermetures en tôle d'acier
ondulé roulant d'elles-mêmes

CLARK BUNNETT ET C^O, LIMITED, Succ^{rs}

Médaille d'Argent
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1878

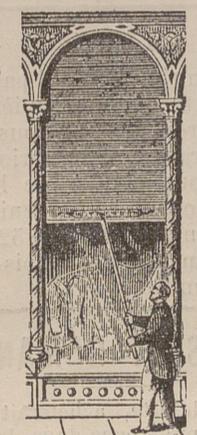
Récompensés
aux Expositions de

Vienne
1867

Londres
1862

Moscou
1872

Dublin
1872



Récompensés
aux Expositions de

Oporo
1865

Philadelphie
1876

Melbourne
1881

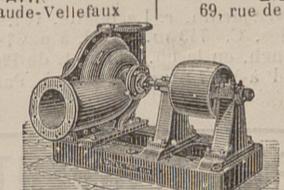
Amsterdam
1883

Fournisseurs de l'Etat, de la Ville de Paris
de la Cie des Chemins de fer de l'Est, etc., etc.
MAISON PRINCIPALE A LONDRES
BUREAUX ET ATELIERS
Impasse Boileau, Auteuil, Paris.
Ascenseurs Hydrauliques et autres

POMPES CENTRIFUGES

L. NEUT & C^{IE}

PARIS 66, rue Claude-Vellefaux LILLE 69, rue de Wazemmes.



Manufactures en général — Travaux d'épandage
irrigations, dessèchements — Submersion des vignes
COMMISSION EXPORTATION — Envoi franco du Catalogue.

MOSAÏQUES

EN MARBRES POUR DALLAGES ET SURFONDOR
Figures et ornements pour décors murales,
voûtes, plafonds, etc.

DÉCORATION EN EMAUX ET DALLAGES

du Nouvel Opéra, Musée du Louvre, Banque de France,
Nouvel Hôpital du Havre, Eglise Saint-Paterne, à Orléans,
Musée d'Amiens, etc.

RÉCOMPENSES : Paris, 1867, 1878, 1885, 1886;

ANC^{TE} MON MAZZIOLI, DEL-TURCO

1^{re} MAISON FONDÉE A PARIS
A. ZA. USSI, x- Représentant, Suc^r
Rue de Grenelle, 151, Paris. Succursale à Amiens, rue Jules-
Barni, 40. Correspondant à Orléans, Didier, r. des Anglaises, 4

INSTALLATIONS D'ÉCURIES

SELLERIES. — VACHERIES ETC.

Maison MUSGRAVE & C^O, limited
PARIS, LONDRES et BELFAST



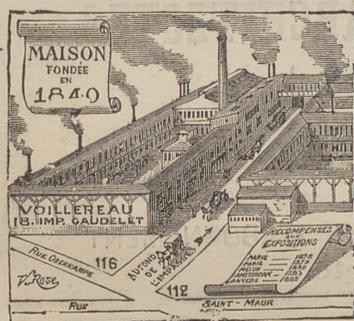
Médailles d'or et d'argent aux Expositions
internationales.

MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883
On peut voir nos articles en grandeur
d'exécution dans nos salles d'exposi-
tion à Paris.

CATALOGUES et devis franco sur demande.

MUSGRAVE ET C^O, LIMITED

PARIS. — 240, rue de Rivoli. — PARIS



AGENCEMENTS DE MAGASINS, BUREAUX, ADMINISTRATIONS

VOILLEREAU

MAISON SPÉCIALE EXISTANT DEPUIS 1840

Maisons de vente supprimées. — Adresse unique : 18, IMPASSE GAUDELET (Rue Oberkampf). — PARIS.
TELEPHONE. BUREAU D